SEMAINE DU 10 AU 16 NOVEMBRE 2021 - 1,30 €
N°2478

LA VIE ECONOMIQUE

SUD-OUEST

LOT-ET-GARONNE
Deux anniversaires pour Berto

DORDOGNE
Favoriser l'accès au microcrédit

NOUVELLE-AQUITAINE

L'AGROALIMENTAIRE RECRUTE À FOND

© Shutterstock

NOUVELLE-AQUITAINE
L'AGROALIMENTAIRE

Souvent mal considéré, le secteur agroalimentaire offre pourtant de belles perspectives. Ainsi, 34 377 recrutements ont été effectués entre 2020 et 2021 en Nouvelle-Aquitaine (soit + 6,5 %).

Par Vincent ROUSSET

© Shutterstock

« Si ce secteur a bien résisté à la crise du Covid-19, au moment de la reprise d'activité, le point crucial reste plus que jamais le manque de candidats pour intégrer les entreprises néo-aquitaines de cette industrie, à l'heure où les besoins en recrutement ont augmenté (+ 6,5 % de recrutements par rapport à 2020*) », observe Véronique Hucault, déléguée générale de l'ARIA (Association régionale des Industries Agroalimentaires) Nouvelle-Aquitaine. Ce n'est pas nouveau, le secteur agroalimentaire souffre d'un déficit d'image et pourtant il offre des perspectives tout à fait favorables d'emploi et de développement en France en général et en Nouvelle-Aquitaine en particulier.

L'ancrage local de ces structures contribue à une dynamique territoriale dans laquelle les salariés sont impliqués

© Shutterstock

LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Selon les derniers chiffres communiqués par Pôle Emploi et l'URSAFF/ACOSS, 34 377 recrutements ont été effectués entre 2020 et 2021 (hors intérim) en Nouvelle-Aquitaine dans les IAA. Malgré des conditions de travail parfois exigeantes, les leviers d'attractivité de ces métiers sont nombreux.

Les entreprises du secteur de l'agroalimentaire sont généralement des TPE/PME familiales, ce qui permet de garantir des missions plus élargies (*vs* grandes entreprises). Elles fabriquent des produits issus de matière vivante, ce qui induit une véritable expertise et agilité chez les opérateurs qui la « manipulent ». L'ancrage local de ces structures contribue à une dynamique territoriale dans laquelle les salariés sont impliqués.

DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION TROP PEU CONNUES

Souvent écornée, l'image du secteur fait défaut aux entreprises qui offrent pourtant de belles perspectives : près de 80 métiers différents sont comptabilisés, accessibles depuis le CAP. De la production au commerce, en passant par la recherche et développement, la maintenance ou le marketing... Les opportunités sont nombreuses pour tous types de profils, diplômés ou non, jeunes et seniors, et ce partout sur le territoire. L'ARIA Nouvelle-Aquitaine rappelle d'ailleurs que tous ces postes ont des

RECRUTE À FOND

perspectives d'évolution. Quelques exemples : conducteur de ligne de production, animateur logistique, ou encore technicien de maintenance industrielle peuvent devenir respectivement responsable d'atelier de production, responsable plateforme logistique ou bien chef de projets travaux neufs.

Dans un contexte difficile de retour à l'emploi post-crise sanitaire, l'ARIA Nouvelle-Aquitaine organise la première semaine dédiée à l'emploi agroalimentaire sur le territoire, dans le cadre d'une campagne nationale, du 15 au 20 novembre prochain.

© Shutterstock

Au programme : organisation d'événements et d'animations digitales, journées portes-ouvertes dans les entreprises (*cf.* programme ci-dessous). L'objectif ? Mettre en avant une filière qui souffre d'un déficit d'image, faire connaître ses formations, ses métiers, et faciliter les recrutements des entreprises et industries du secteur. En 2021, 34 377 recrutements (hors intérim) ont été comptabilisés en Nouvelle- Aquitaine dans l'industrie agroalimentaire, donnant accès à plus de 80 métiers, dont les perspectives d'évolution sont notables mais encore trop peu connues aujourd'hui.

* Chiffres publiés par Pôle Emploi, l'URSAFF/ACOSS, octobre 2021.

LE PROGRAMME EN NOUVELLE-AQUITAINE

15 novembre

Agen : présentation des métiers de l'agroalimentaire au collège Paul-Dangla avec l'entreprise **Parmentine** (producteurs de pomme de terre) à 8 h.

16 novembre

Périgord Noir : visites d'entreprises pour les conseillers Pôle Emploi et Missions locales de Sarlat, en partenariat avec l'AIS de Sarlat. Entreprises participantes : **Maison Vaux,** charcutier de campagne (Sarlat-la-Canéda) ; **Lou Cocal,** biscuiterie artisanale Adresse (Sarlat).

18 novembre

Agropole à Agen-Estillac : Journée pédagogique autour des métiers de l'agroalimentaire, avec les élèves de 3e du collège Chaumié, dans le cadre de l'opération « 1 classe / 1 entreprise ». Intervention des entreprises **Cité Gourmande** (groupe Le Duff) et de **Greenerie.** Plusieurs ateliers au programme : dégustation au laboratoire d'analyse sensorielle, casque de réalité virtuelle, découverte de la halle technologique, atelier de décryptage des étiquettes, découverte des métiers de l'agroalimentaire. À partir de 9 h.

Estillac : Journée portes-ouvertes pour le grand public dans l'entreprise **Lechef** (traiteur), dans le cadre de l'opération nationale « découvrez ce que vous mangez » Inscription : https://www.decouvrezcequevousmangez.fr/participants/lechef/ Horaires : 8 h 30, 10 h 30, 16 h

20 novembre

Cancon : Journée portes-ouvertes pour le grand public dans l'entreprise **Unicoque** (n° 1 de la noisette), dans le cadre de l'opération nationale « découvrez ce que vous mangez » Horaires : de 10 h à 12 h 30 – 30 places

© Shutterstock

DEUX ANNIVERSAIRES POUR BERTO

L'année 2021 est une année importante pour les établissements Berto, avec deux dates clés : celle de la création de l'entreprise, en 1946 à Marmande et celle de la reprise par la famille Berto en 1976. À cette occasion, la PME organise des journées portes ouvertes. Rencontre.

Par Chantal BOSSY

Ce sont donc 75 et 45 années d'expertise, de collaboration, d'évolution et de projets dans tout le Sud-Ouest qui sont fêtées par les Établissements Berto. À cette occasion, les établissements Berto ouvriront leurs portes le temps d'une semaine, du lundi 15 au vendredi 19 novembre, aux passionnés par les métiers du BTP, aux étudiants ou tout simplement aux curieux souhaitant découvrir les métiers de l'acier. Tout au long de cette semaine, pendant 1 h 30, une visite des ateliers et un échange avec l'équipe sont programmés*.

L'entreprise Berto est devenue petit à petit une **référence réelle de la construction métallique** en Lot-et-Garonne

RETOUR SUR UNE CRÉATION ET UNE REPRISE

L'histoire de l'entreprise commence en 1946. À cette époque, c'est sous la direction d'André Terral et de son associé que l'entreprise voit le jour. Deux associés et deux savoir-faire : l'un est spécialisé dans la charpente métallique tandis que le second est orienté vers la charpente en bois. Rapidement, l'activité se scinde en deux. André Terral reprend l'ensemble de l'activité et se consacre pleinement à son savoir-faire qui est l'acier. À cette époque, l'entreprise Terral travaille essentiellement avec des entreprises agricoles, implantées sur le bassin marmandais.

© D. R.

* La visite est gratuite sur inscription avec différents créneaux disponibles : le pass sanitaire n'est pas demandé, le port du masque reste obligatoire https://www.eventbrite.fr/e/ billets-semaines-portes-ouvertes-188408895077

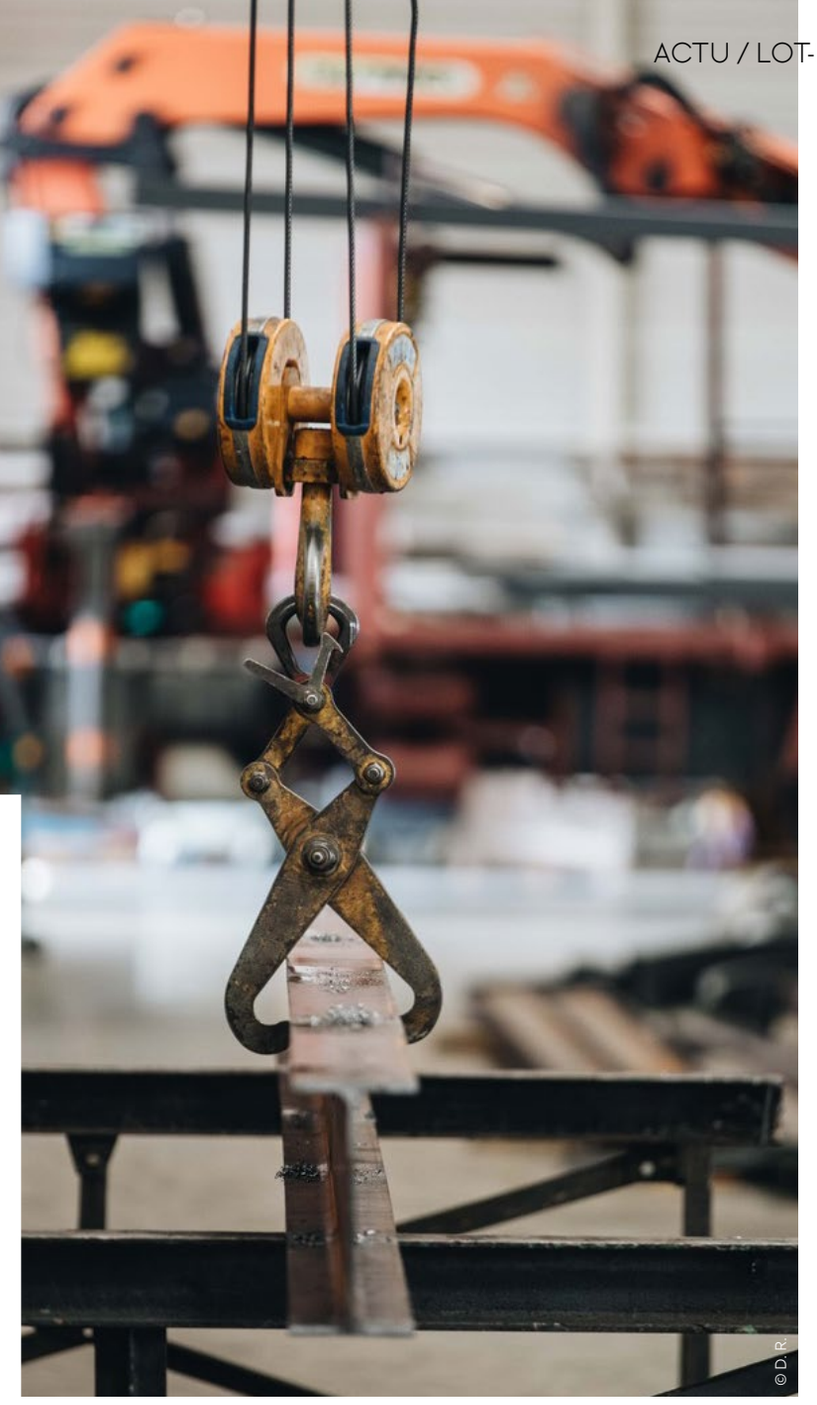

C'est ensuite en 1976, qu'Henri Berto, salarié d'André Terral, rachète l'entreprise et lui donne ainsi son nom. L'activité se développe et le fichier client s'étoffe également : bâtiments commerciaux, agricoles, logements collectifs… L'entreprise construit alors sa réputation et devient petit à petit une réelle référence de la construction métallique dans le Lot-et-Garonne. C'est alors une véritable entreprise familiale qui nait et se transmet. Henri Berto transmet son savoir-faire à ses deux fils, Jean-Luc et William, qui commencent petit à petit à travailler avec lui. En 2000, ils reprennent l'activité. Depuis, l'entreprise Berto compte 11 salariés, un bureau d'études intégré et de belles références en constructions métalliques dans le département, et dans le Bordelais. Les dernières en date : l'Onglerie à Marmande, l'Agence Eau47 à Casteljaloux.

MAISON BERTO DEPUIS 1976

« Cette année 2021 est donc importante pour nous car nous célébrons deux anniversaires marquants. Ces années d'expertise, nous les devons à nos collaborateurs impliqués et qualifiés, à nos clients et à nos partenaires. Depuis 45 ans, nous répondons aux besoins de nos clients en proposant des prestations adaptées à leurs besoins : réalisation de bâtiments, constructions agricoles, création d'enveloppes métalliques pour des commerces… Nous apportons des solutions adaptées à leurs projets et envies. Nous réalisons plus précisément les constructions métalliques, la couverture et le bardage, la serrurerie et la métallerie. Nous travaillons avec les particuliers, les agriculteurs, les artisans, les investisseurs et les collectivités (les mairies, le département du Lot-et-Garonne…). En effet, notre savoir-faire, nos équipes qualifiées et notre passion pour le métier ont fait de nous ces dernières années une référence dans la région Sud-Ouest. Nous garantissons à nos clients, depuis notre création, un suivi personnalisé pour des réalisations de qualité et de précision », soulignent les frères Berto.

INVESTISSEMENT CHEZ BRIOLANCE BOIS

La société Briolance Bois à Blanquefort-sur-Briolance est spécialisée dans le sciage de peuplier (45 %) et châtaignier (55 %), essence pour laquelle elle occupe la première place de scieur en France. Elle livre des produits bruts (plots, avivés, lattes) à des industriels de l'ameublement, de la menuiserie… L'ensemble des déchets est valorisé en pâte à papier et en bois énergie. Initialement spécialisée dans le sciage du pin maritime, la société a réussi sa mutation dans la fabrication de produits bruts en châtaignier puis en peuplier. L'augmentation de l'activité a conduit l'entreprise à investir dans une nouvelle ligne de sciage. Aujourd'hui, afin de pouvoir répondre à la demande de ses clients, l'entreprise doit augmenter ses capacités de production et notamment de séchage. Elle va donc notamment procéder à l'acquisition d'un nouveau séchoir, le séchoir actuel ne pouvant absorber la production des 2 lignes de fabrication. Le projet de cette entreprise de la filière bois est en cohérence avec les priorités de la feuille de route régionale de la filière et de la feuille de route Néo Terra. La Région Nouvelle Aquitaine accompagne ce projet à hauteur de 66 130 euros

FAVORISER L'ACCÈS AU MICROCRÉDIT

Philippe Chassaing, député de Dordogne, vient de remettre au Premier ministre le rapport d'une centaine de pages qui répond à la mission parlementaire que lui avait confiée Jean Castex ce printemps. Il dresse un diagnostic et formule des recommandations sur la prévention du surendettement et le développement du microcrédit.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Le surendettement désigne la situation dans laquelle se retrouve un particulier de bonne foi qui n'a plus la capacité d'honorer le règlement de ses dettes. Une combinaison de nombreux facteurs oriente une baisse structurelle de la courbe de surendettement depuis une dizaine d'années. Le microcrédit est devenu l'un des jalons de la politique d'inclusion bancaire pour permettre à des publics exclus du système classique d'accéder au crédit, tout en bénéficiant d'un accompagnement pour une insertion dans la vie économique et sociale.

La mission pilotée par le député était composée de représentants de la direction générale du Trésor (Pierre-Olivier Chotard et Clara Paoloni) et de la Banque de France (Cyrille Stevant et Pierre Viseux). 54 structures ont été auditionnées entre avril et juillet derniers : établissements bancaires, fédérations professionnelles, associations de lutte contre les exclusions et de consommateurs, universitaires et experts qualifiés reflètent les principaux concernés par ces sujets.

Depuis la loi Neiertz, en 1989, le traitement des situations de surendettement a conduit à une procédure spécifique, progressivement structurée, pour aider tout débiteur de bonne foi à apurer ses dettes : un instrument sans équivalent dans l'Union européenne. La prévention demeure un enjeu majeur pour la puissance publique, l'ensemble des créancier impliqués (établissements bancaires, grands facturiers, bailleurs…), les associations de consommateurs et de lutte contre les formes de précarité et d'exclusion. La crise actuelle n'a pas contrarié la baisse structurelle amorcée alors-même que le surendettement reste dépendant de la conjoncture économique.

MESURES DE SOUTIEN AUX REVENUS DES MÉNAGES

La mission s'est efforcée d'analyser les causes susceptibles de justifier ce paradoxe apparent : les mesures de soutien au revenu des ménages ont permis de protéger les publics les plus fragiles ; les évolutions réglemen-

« La crise actuelle **n'a pas contrarié la baisse structurelle amorcée** alors-même que le surendettement reste dépendant de la conjoncture économique. »

taires apportées depuis 2010 au secteur du crédit à la consommation ont assaini certaines pratiques, fait évoluer la nature de l'endettement des ménages et donc les facteurs de surendettement ; des dispositifs et ressources sont dédiés à la prévention, comme les Points conseil budget… Sur ce dernier point, la mission constate que la coordination, au niveau national comme local, est perfectible. De plus, l'analyse du phénomène du surendettement nécessite d'intégrer une hypothèse de « non-recours » à la procédure, trop peu documentée à ce stade.

Pour renforcer l'arsenal de prévention, la mission formule une somme de recommandations : inclure un mécanisme graduel de détection des difficultés financières pour capter les signaux d'une fragilité précoce et prévenir les risques de basculement vers des situations de fragilité avérée ; consolider les parcours d'accompagnement par une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs et des ressources existants (un dispositif transversal de prévention pourrait voir le jour après une phase d'expérimentation sur quelques territoires afin d'utiliser au mieux les informations disponibles à chaque stade). « À défaut d'une véritable « vague » de surendettement, il serait toutefois utile de prévenir l'émergence de nouvelles populations passant « sous les radars » de notre politique publique et qui pourraient, de fait, se retrouver exclues de la protection inhérente à la procédure de surendettement. »

© D.R.

UNIFIER LES ENGAGEMENTS BANCAIRES

La mission pointe le développement croissant de certaines pratiques commerciales, comme les mini-crédits ou les facilités de paiement : faute d'être assez encadrées, ces pratiques risquent de porter préjudice aux intérêts des particuliers en échappant au cadre réglementaire du crédit à la consommation.

Unifier la politique d'inclusion bancaire permettrait d'assurer une meilleure lisibilité auprès de l'ensemble des parties prenantes. En effet, les engagements pris par les établissements bancaires figurent dans trois documents distincts : la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement, la charte d'accessibilité bancaire et la norme professionnelle portant sur les relations entre les banques teneuses de comptes et leurs clients surendettés. La mission préconise de rassembler, à droit constant, ces trois documents dans une charte unique.

En matière de microcrédit, l'état des lieux met en perspective son utilité pour favoriser le rebond des publics en difficulté et la réussite de leur parcours d'insertion économique et sociale. Mais le microcrédit souffre d'une visibilité insuffisante auprès de ses publics cibles, qu'il s'agisse des prescripteurs ou des bénéficiaires potentiels. D'où la nécessité d'accompagner « le changement d'échelle de ce dispositif pour répondre à l'ambition politique, affirmée dès 2018, d'encourager un encours de microcrédit à hauteur de 2 milliards d'euros en 2023 ». Ce qui appelle des partenariats plus denses et une palette de mesures de simplification pour offrir à certains publics prioritaires un accès plus aisé au dispositif. Le déploiement d'expérimentations (microcrédit « jeunes » digitalisation du processus de souscription) permettrait sûrement de promouvoir ce dispositif encore trop confidentiel. La remise de ce rapport s'articule autour de 22 recommandations précises, 15 pour la prévention du surendettement et 7 pour le développement du micro-crédit.

UNE PLATEFOR

La plateforme numérique Stage-In est née en Périgord pour faciliter la mise en relation entre les jeunes en quête de stage obligatoire et les entreprises d'accueil.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

« Stage-In », c'est l'idée de Claudine Pradal : cadre supérieure dans une multinationale, l'ingénieure de formation s'est associée à son formateur en codage pour se lancer dans la création de sites Internet. Au sein de l'incubateur H24, à Périgueux, elle a développé une plateforme capable de faciliter la gestion des stages scolaires en entreprises. La solution de partage imaginée pour organiser les liens entre jeunes et entreprises sur un territoire précis, d'abord réalisée dans le cadre d'un « hackathon » pour la Communauté de communes du Ribéracois, continue de se développer en Dordogne, en attendant de s'étendre à la Région.

La plateforme permet d'améliorer la **communication de l'entreprise avec l'élève et sa famille**

SOLUTION DE PARTAGE IMAGINÉE POUR ORGANISER LES LIENS ENTRE JEUNES ET ENTREPRISES

Le Club d'entreprises du Pays Ribéracois, membre du Comité local écoles entreprises du Ribéracois (CLEE), encourage le recours à Stage-In pour mobiliser et encourager ses adhérents à accueillir des élèves de 3e en recherche active de stage d'observation dans les prochains mois. « Les établissements locaux et nous collaborons étroitement avec cette plateforme digitale

ME POUR LES STAGES

facilitant la mise en relation entre les jeunes et les entreprises, explique Didier Lachaud, président du Club. Les professeurs principaux de classes de 3e prendront du temps avec leurs élèves pour faciliter leur inscription et commencer à leur faire découvrir ou redécouvrir les entreprises du territoire. » Qu'il invite bien sûr à contribuer à la meilleure orientation possible de ces jeunes, en accueillant au moins l'un d'entre eux.

UN SITE POUR GÉRER L'OFFRE ET LA DEMANDE

Le modèle, qui a bien sûr dû composer l'an passé avec les annulations et les contraintes de la crise sanitaire, se déploie à nouveau pour cette rentrée pour dynamiser les bassins d'emploi en favorisant le lien entre élèves et entreprises de proximité. « Grâce à des interventions dans les établissements et auprès des professionnels, et grâce à notre plateforme intuitive, les élèves ont la chance de pouvoir trouver un stage dans un domaine qui les intéresse et en lien avec leur formation », explique Chloé Broussas, chargée de marketing de la startup. L'organisation mise en place facilite la vie des entreprises, il leur suffit de s'inscrire pour établir le contact avec le référent et la période du stage obligatoire de 5 jours pour les élèves de 3e dès le mois de novembre. La communication s'établit alors directement entre l'entreprise et le jeune : avec son compte, il peut consulter la liste des postes, en fonction de ses aspirations.

La plateforme permet d'améliorer la communication de l'entreprise avec l'élève et sa famille, d'inscrire sa démarche dans un souci d'égalité des chances pour accueillir aussi ceux qui ne sont pas adressés par un cercle de connaissance. Il s'agit aussi de mieux faire connaître des métiers qui n'attirent pas *a priori*. L'élève en recherche de stage y comprend mieux cette opportunité de découvrir le monde du travail et de construire un parcours d'orientation.

UNE TRENTAINE D'ÉTABLISSEMENTS RÉFÉRENCÉS

Une trentaine d'établissements sont déjà référencés et la mobilisation continue pour aller au-delà des stages de 3e et fédérer aussi les lycées professionnels. Cinq communautés de communes sont déjà engagées sur la plateforme en Périgord vert, Pays Ribéracois, Grand Périgueux, nord Dordogne et sud Haute-Vienne, Briance Sud Haute-Vienne, et d'autres départements sont bien sûr bienvenus pour enrichir l'offre. La Région a alloué une aide de 40 000 euros pour la réalisation de ce prototype numérique, ce qui a permis de proposer ce service gratuitement pour tous, jeunes et entreprises.

STAGES, MODE D'EMPLOI

Stage-In dispense dans son blog quelques conseils à destination des stagiaires comme des entreprises d'accueil pour préparer cette séquence commune et déterminer les objectifs des uns et des autres. Pour le jeune : le premier contact téléphonique et les éléments de présentation, les détails pratiques d'arrivée, la capacité à échanger des informations, la prise de notes, le savoir-être…

Pour l'entreprise : les règles à appliquer pour une convention de stage (durée, frais, statut…), la possibilité de profiter de ce nouveau regard pour faire un point sur son fonctionnement et son image, l'intérêt de responsabiliser le stagiaire et de l'inviter à un retour d'expérience, la capacité à transférer des connaissances.

ENTREPRENEURIAT DES FEMMES
UN PLAN D'ACTIONS

Un Plan d'Actions Régional pour l'Entrepreneuriat des Femmes a été signé pour la période 2021-2023. Objectif : soutenir les porteuses de projets et aussi casser les stéréotypes.

Par Vincent ROUSSET

© Région Nouvelle-Aquitaine – Paul Robin

Le 29 octobre, Catherine La Dune, vice-présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine en charge de la lutte contre les discriminations, a signé le Plan d'Actions Régional pour l'Entrepreneuriat des Femmes (PAREF) 2021-2023, avec Élisabeth Moreno, ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, à Bordeaux (Darwin). La signature du nouveau PAREF a été l'occasion pour la vice-présidente de souligner qu'en Nouvelle-Aquitaine, le nombre d'entreprises créées par les femmes est en constante augmentation (+ 54 % entre 2012 et 2016) : en 2016, 23 600 entreprises ont été créées par des femmes, contre 15 340 en 2012. Cependant, malgré une augmentation régulière du nombre de femmes dirigeantes d'entreprise, seules 3 entreprises sur 10, soit 35 %, sont créées par des femmes en Nouvelle-Aquitaine. Néanmoins, la région se place pourtant dans le peloton de tête pour la part des entreprises créées par des femmes (28 % au niveau national). Le PAREF 2021-2023 vise à atteindre quatre objectifs : faciliter l'accès et développer une offre d'accompagnement favorable à la création/reprise et à la croissance des entreprises dirigées par des femmes, notamment dans les territoires fragiles et auprès des jeunes ; favoriser l'accroissement des financements accordés aux femmes créatrices et repreneuses d'entreprises ; contrer les stéréotypes de genre qui peuvent affecter les acteurs de l'écosystème entrepreneurial ; mobiliser l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la création d'entreprise et contribuer ainsi à la coordination et la promotion des actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes.

APPEL À PROJETS ANNUEL

Pour porter ces ambitions, l'État, la Région et Bpifrance mobiliseront, à travers un appel à projets annuel, les réseaux généralistes d'appui à la création et à la reprise d'entreprises, ainsi que les réseaux dédiés à l'accompagnement des femmes. Cet appel sera abondé à hauteur de 150 000 euros par la Région, de 50 000 euros par l'État et de 50 000 euros par Bpifrance. « Dès 2018, l'État, la Région et BPIfrance unissaient leurs efforts pour promouvoir et développer l'entrepreneuriat des femmes, convaincus qu'il constitue à la fois « un moyen d'émancipation et un levier pour le développement, la croissance et l'innovation », insiste Catherine La Dune.

En Nouvelle-Aquitaine, le **nombre d'entreprises créées par les femmes est en constante augmentation** (+ 54 % entre 2012 et 2016)

LA CHANTÉRACOISE OUVRE SON CAPITAL

La Biscotterie La Chantéracoise annonce l'ouverture de son capital à Charente-Périgord Expansion. Cette opération est la première étape du programme d'investissement envisagé l'an prochain par Sylvain Boucher.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Cette ouverture du capital est destinée à accompagner la fabrique, qui reste la dernière biscotterie artisanale de France, sur un marché en pleine progression : « les consommateurs sont à la recherche de produits authentiques et de qualité », souligne Sylvain Boucher, directeur de La Chantéracoise. Plus encore depuis les confinements, ils se dirigent vers les épiceries fines et les commerces spécialisés dans les produits de terroir et le Bio, c'est-à-dire les principaux clients de La Chantéracoise.
Pour accompagner cette demande, le dirigeant souhaite soutenir la croissance tout en conservant le savoir-faire artisanal et la qualité des produits. De plus, ces investissements devraient apporter encore plus de confort et réduire la pénibilité des postes, améliorer le dimensionnement des ateliers et des espaces de travail.

© D. R.

Sylvain Boucher, soucieux des équilibres financiers de son entreprise, a choisi d'ouvrir le capital à un investisseur local, minoritaire, et de mener ce programme avec Périgord Expansion. C'est la première fois que cette entreprise, en croissance forte et continuelle, a décidé d'ouvrir son capital pour aborder les investissements à venir et pérenniser son activité. « Nos valeurs et l'attachement à notre responsabilité sociétale nous ont naturellement rapproché de Charente-Périgord Expansion pour leur ancrage local, pour leurs approches dans l'accompagnement et la qualité des échanges entretenue depuis des années avec les équipes du Crédit Agricole Charente-Périgord. »

Le dirigeant souhaite soutenir la croissance tout en conservant le savoir-faire artisanal

SECONDE USINE À SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE

Depuis la reprise de cette activité, en 2005, à Saint-Germain-du-Salembre, Sylvain Boucher l'a régulièrement fait progresser avec la construction d'un premier atelier puis d'une seconde usine, à Saint-Léon-sur-l'Isle, en intégrant alors la fabrication des biscuits Billeau.
Aujourd'hui, l'entreprise emploie 58 salariés et réalise un chiffre d'affaires annuel de 5 millions d'euros. Elle est repérée pour la qualité de la large gamme de biscottes, traditionnelles et bio, de toasts et croûtons, qui sortent de ses ateliers. Charente-Périgord Expansion, filiale de capital investissement de proximité du Crédit Agricole Charente-Périgord, intervient auprès des PME économiquement actives en Charente ou en Dordogne pour les aider à renforcer leurs fonds propres avec des montants de 50 000 à 1 500 000 euros, seul ou en coinvestissement, exclusivement en minoritaire aux côtés des dirigeants. La structure accompagne les phases d'innovation, de croissances interne, externe et de transmission ou reclassement actionnarial des entreprises.

© D. R.

LOT-ET-GARONNE

LUCIEN GEORGELIN « ENTREPRENEUR DE L'ANNÉE » DE NOUVELLE-AQUITAINE

Lucien Georgelin a reçu le prix d'Entrepreneur de l'année de la région Nouvelle-Aquitaine, lors de la finale régionale du concours EY Entrepreneurs de l'année dont la cérémonie s'est déroulée à l'Opéra national de Bordeaux. Ce concours, organisé par le spécialiste mondial en audit et conseils financiers et juridique Ernst & Young, récompense le parcours de chefs d'entreprises en croissance conciliant responsabilité et modèle économique pérenne. Parmi les 5 catégories, Lucien Georgelin a été distingué dans la catégorie « Engagement sociétal ». Ce prix récompense un entrepreneur engagé qui apporte des solutions à des enjeux sociétaux ou qui a démontré en 2020 sa résilience et sa capacité à mobiliser au-delà de son organisation. « C'est un honneur pour moi de figurer parmi les lauréats régionaux de ce grand concours qui récompense des parcours d'entrepreneurs qui, comme moi, veulent faire bouger les choses et qui dirigent des sociétés en pleine croissance », a déclaré le confiturier lot-et-garonnais. La société Lucien Georgelin compte 300 salariés, dont 35 commerciaux, et réalise un chiffre d'affaires de 66,7 millions d'euros. Si la marque est surtout connue pour ses confitures cuites au chaudron, elle propose également des compotes et desserts de fruits, des pâtes à tartiner, des bonbons et pâtes de fruits, des céréales, des pâtés et terrines, des foies et condiments, des sauces tomates et produits à base de tomates de Marmande et devrait encore élargir sa gamme. Les vainqueurs régionaux du concours EY se retrouveront le 16 novembre prochain à l'Olympia de Paris pour la finale nationale où seront connus les 5 entrepreneurs de l'année.

LE CERCLE DES IMAGINATERRES

NOUVELLE-AQUITAINE
JOURNÉE « REMUE-MÉNINGES », LE 26 NOVEMBRE

Entre crise sanitaire et crise climatique, le tourisme de demain sera-t-il technologique, authentique, plus proche, coopératif. Autant de pistes pour le réinventer qui feront l'objet de tables rondes, retours d'expériences, conférence prospective et ateliers pratiques, au cours du prochain Forum du tourisme durable, le 26 novembre prochain, à Captieux (33). L'événement qui réunit chaque année plus de 100 acteurs du tourisme, pour une journée de « remue-méninges » accueillera notamment Cyril Blanchet chercheur, spécialisé sur le smart tourisme, Jean-Luc Boulin, directeur de la Mission des offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine (Mona) de 2003 à 2020, Fabio Casilli, fondateur de Respire le tourisme de demain, le Réseau écotouristique forêt océane des Landes (Refol), les Parcs naturels régionaux ou encore les Imaginaterres fédérés autour des valeurs écopositives portées par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne…
Vendredi 26 novembre -
Salle culturelle de Captieux
Inscription avant le 22 novembre :
m.woehrel@parc-landes-de-gascogne.fr

LOT-ET-GARONNE
FORUM AGRINOVEMBRE

« Autres climats, autres agricultures », tel sera le thème de la 7e Édition du Forum Agrinovembre qui se tiendra le mardi 16 novembre prochain de 14 h à 18 h au Lycée Agricole de Nérac. Nathalie Ollat, Ingénieure de recherche INRAE ayant participé à l'écriture du rapport Acclimatera « Anticiper les changements climatiques en Nouvelle Aquitaine » ouvrira le forum. Deux tables rondes sont programmées : « Autres climats, autres itinéraires culturaux » : Agrivoltaisme ; Agroforesterie ; Un vignoble expérimental pour inventer demain ; La vigne au jardin ou comment sortir de la mono- production. « Autres climats, autres cultures ? » : Culture du coton dans le Gers ; Noix de Pécan made en 47, Des baies de genévrier en pays gascon ; Changer d'hémisphère. Jean-François Berthoumieu, Directeur de l'Association Climatologique de la Moyenne Garonne, assurera la conclusion. Ce sera aussi l'occasion du lancement du Concours Agrinove 2022.

© D. R.

CARNET

Gérard GOMEZ, 54 ans, a été élu à la présidence de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Nouvelle-Aquitaine, lors de son assemblée générale constitutive du 3 novembre, à l'issue des élections des nouveaux représentants des CMA du territoire pour cinq ans. Artisan taxi à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques), depuis 2002, après une carrière de cadre dans le secteur des travaux publics, il a obtenu le titre de Maître artisan en 2014. Depuis 2016, il est président régional de la Confédération nationale de l'artisanat des métiers de service (Cnams Nouvelle-Aquitaine) et vice-président régional de l'Union des entreprises de proximité (U2P). Membre du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) et du bureau de CMA France, il a été président de la chambre de métiers et de l'artisanat des Pyrénées-Atlantiques dans la précédente mandature.

© D.R.

LOT-ET-GARONNE
PROJET GLOBAL DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

La Région Nouvelle-Aquitaine porte une politique d'accompagnement à la transformation numérique des acteurs économiques. Cela se traduit dans l'orientation 1.1 du Schéma Régional de Développement Économique Innovation et Internationalisation et par ses dispositifs d'aide et d'accompagnement à la transformation numérique des entreprises. L'objectif est d'appuyer l'élaboration d'une stratégie de transformation numérique et sa mise en œuvre pour un effet durable sur la compétitivité de l'entreprise. Possédant notamment le statut d'une AOP commerciale, membre de pôles de compétitivité comme Coop de France ou Interfel (Interprofession de la filière des fruits et légumes frais), Rougeline à Marmande est un metteur en marché de fruits et légumes frais, c'est-à-dire qu'il est le dernier point de passage entre la production (230 exploitations), les 6 organisations de producteurs coopératives et les zones de consommation. Elle assure également une activité dédiée à la logistique, la qualité, la technique et le développement-transition énergétique, l'administratif, ainsi que l'informatique et la transformation digitale, IFS Food. Rougeline a initié un projet global de transformation de l'entreprise 2020-2025. L'objectif est notamment de mettre en place à disposition de l'ensemble des collaborateurs de la coopérative des solutions modernes. Il s'agit ainsi de développer un système d'information moderne, résilient et sécurisé, visant à réduire les taux de pannes et protéger les contenus de l'entreprise des attaques informatiques. La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ce projet à hauteur de 81 185 euros.

DORDOGNE
AVEC LA MOLDAVIE POUR UN VIGNOBLE DURABLE

La Chambre d'agriculture de Dordogne s'engage dans un nouveau projet, en partenariat avec la Moldavie : PartnersInWine, programmé sur 4 mois jusqu'en février 2022, s'intègre dans le programme de coopération européenne EU4Business Connecting Companies (EU4BCC) développé dans le cadre du Partenariat oriental (EaP) lancé en 2009 pour approfondir et renforcer les relations entre l'Union européenne, ses États membres et ses six voisins orientaux. Dans ce cas précis, l'objectif est de renforcer la production durable et l'internationalisation de la filière viticole franco-moldave. Ce qui passe par la création d'emplois dans les pays du partenariat oriental en aidant les PME à se développer, en favorisant l'augmentation des échanges, en encourageant les investissements étrangers et en favorisant les liens commerciaux avec les entreprises de l'UE. Des voyages d'étude permettront de renforcer les capacités des PME et BSO (Business Support Organization) du secteur vitivinicole dans deux domaines clés : la durabilité des systèmes viticoles, notamment grâce à l'expertise de la Chambre d'agriculture sur la certification HVE ; et l'internationalisation des entreprises, notamment grâce à l'expertise de l'ONVV, l'office national du vin de Moldavie, 42 % du vin moldave est exporté.

© D.R.

© D.R.

LOT-ET-GARONNE
LE LACTARIUM QUITTERA MARMANDE

Fleuron de Marmande, l'institution créée par le Docteur Raymond Fourcade et rattachée au CHU de Bordeaux, quittera la sous-préfecture lot-et-garonnaise pour déménager à Pessac fin 2023. En 1955, le Docteur Fourcade inventait la déshydratation par le froid du lait maternel pour le redistribuer aux prématurés et nourrissons hospitalisés. Ce procédé à fait la réputation du Lactarium de Marmande, seul sur ce créneau, collectant 12 000 litres par an. Onze salariés de l'activité de production sont concernés par le déménagement.

DORDOGNE
LE RETOUR DES MARCHÉS DE GRAS ET DE TRUFFES

La saison des marchés de gras s'ouvre ce mois de novembre et jusqu'au 12 mars sur la place Saint-Louis, à Périgueux : cou d'oie farci, magret et aiguillettes de canard, foie gras, rillettes..., les meilleures recettes commencent ici. Depuis plus de 40 ans, les producteurs du département se donnent rendez-vous les mercredi et samedi matin pour présenter les spécialités issues d'élevages locaux, et offrent le conseil de cuisson et la recette en prime. Trois marchés primés sont programmés les samedis 20 novembre et 18 décembre,

© D.R.

et 15 janvier 2022 avec des animations musicales et dégustations autour de la remise des prix aux producteurs. Et comme un bonheur gourmand n'arrive jamais seul, le marché aux truffes est inséparable de ce rendez-vous hivernal, à partir du 4 décembre et jusqu'à mi-février, période de maturité du diamant noir : sa fragilité et sa dépendance aux conditions climatiques empêchent de fixer précisément la durée de la saison. Les marchés aux truffes se tiennent désormais dans la Maison du Pâtissier, au pied de la place Saint-Louis, le samedi matin : les champignons fraîchement ramassés sont les meilleurs alliés des repas de fin d'année, en brouillades et risotto. Une journée spéciale pour célébrer la truffe est prévue samedi 22 janvier.

© D. R.

DORDOGNE
ENVIA CUISINES OUVRE UN ESPACE À SARLAT

Le réseau de cuisinistes Envia, qui compte 19 points de vente, s'enrichit d'une ouverture à Sarlat-la-Canéda, la première en Dordogne : Jérémie Braud a souhaité créer un magasin dans sa ville d'origine, chose faite depuis le 4 novembre sur 300 m² avec une offre de 16 cuisines exposées, à l'entrée de la ville en arrivant de Beynac et Vitrac. Aux côtés d'une équipe de concepteurs-vendeurs, l'entrepreneur entend rendre cet achat plus accessible. Jérémie Braud connaît bien ce secteur : avant d'intégrer ce réseau, il s'est forgé une solide expérience commerciale durant une dizaine d'années, ce qui lui a permis de monter en compétences et de vouloir ouvrir sa propre structure, accompagné par Envia Cuisines, un réseau qu'il a découvert grâce au site internet de la marque. Attiré par la communication de l'enseigne, il s'est manifesté et a rapidement été contacté par Patrick Grange, codirigeant du réseau. Le groupe accompagne ses adhérents depuis l'étude d'implantation jusqu'au recrutement des concepteurs en magasin en passant par la recherche de financement. Le marché est porteur, l'investissement minimum pour un rendement confortable, avec une redevance fixe limitée.

© D. R.

DORDOGNE
JOURNÉE SPÉCIALE TRANSMISSION DES AFFAIRES AGRICOLES

Dans le cadre de la Quinzaine nationale de la Transmission, la Chambre d'agriculture organise une journée spéciale vendredi 19 novembre à l'amphithéâtre du Pôle Interconsulaire, près de Périgueux, avec des retransmissions sur plusieurs sites : à Bergerac, au quai Cyrano ; à Thiviers, Maison des Services ; à Duras, Maison des Vins ; ainsi qu'en visio, sur inscription. Pour la première fois, les cédants (futurs ou actuels), les repreneurs et les porteurs de projets ainsi que les collectivités partenaires pourront rester dans leur secteur géographique, avec un déjeuner prévu sur place pour favoriser les échanges informels.

Le programme de la journée s'articule notamment autour de la conférence de Danielle Guilbaud, coach et médiatrice spécialisée dans l'accompagnement transmission, sur les enjeux de cette opération, ouvrant sur des témoignages de cédants et candidats sur des projets d'exploitations agricoles. D'autres échanges sont prévus sur le parcours de la transmission et les outils (PAT, diagnostic transmission et RDI), le profil des repreneurs (contexte sociologique et chiffres, témoignages de porteurs de projet en recherche d'exploitations). Une table ronde réunira les banques, représentants de filières, de la Chambre d'agriculture, des collectivités, Safer et investisseur. Un éclairage particulier sera fait sur une filière qui s'investit pour faciliter la transmission : la viticulture en Bergerac et Duras.

Enfin, un forum se tiendra sur chacun des sites autour des stands des acteurs de la transmission en Dordogne.

LOT-ET-GARONNE
ASSISES DE L'ESS

Les Assises de l'Économie Sociale et Solidaire lot-et-garonnaise, organisées conjointement par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne et l'ADES, se tiendront le jeudi 18 novembre sur le site de l'Ecoparc à Damazan. Leur objectif est de poser un regard distancié sur le moment que nous vivons afin d'apporter un éclairage sur les transitions à l'œuvre, les transformations nécessaires et les choix stratégiques à opérer pour panser/penser notre demain. Entre conférences et témoignages, expertise d'usage et volonté politique, résilience et métamorphose, ce temps collectif permettra aussi de se retrouver à la croisée des chemins... Des ateliers participatifs faciliteront la mise en débat sur l'alimentation solidaire, l'épargne citoyenne et l'économie circulaire. Ces assises proposent donc de Faire ESS et Territoire ensemble... dans une tentative de répondre aux profondes interrogations qui secouent notre rapport au monde.

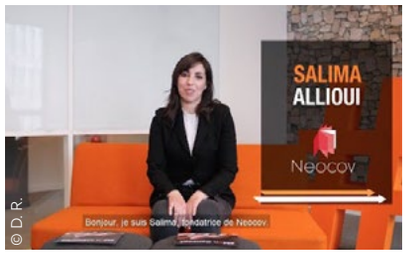

LOT-ET-GARONNE
DES PROTÈGE-LIVRES PRIMÉS

Les protège-livres réutilisables de la Lot-et-Garonnaise Salima Allioui ont séduit Paris. Trois récompenses ont couronnés le fruit de deux ans de travail au Concours Lépine : la coupe du Prix des actualités de la *Revue parlementaire*, la médaille de la Monnaie de Paris, la médaille d'argent du concours.
Le protège-livre nomme Néocov qui anonymise les livres de toutes tailles et qui les préserve grâce à sa rigidité et ses aimants.
La concrétisation du projet s'est faite au sein du Campus numérique 47 que la jeune femme avait intégré en 2019, alors que la conception des premiers prototypes a été réalisée au sein du Fablab de la CCI. Reste à passer à la production avec deux exigences : les protège-livres doivent être réutilisables et fabriqués en France.

LOT-ET-GARONNE
BIENTÔT LES FÊTES POUR TOUS

La Résidence Saint-Exupéry, située à Marmande et appartenant à Domus Vi, s'unit à plusieurs associations caritatives marmandaises et girondines, dont Cœur en Couleurs, pour une récolte solidaire afin d'aider les parents à fêter Noël avec leurs enfants. Une action qui s'inscrit dans la troisième édition de la récolte solidaire en faveur de plusieurs associations pendant le mois de novembre. Tous vêtements de nouveau-né, toutes peluches, tous jouets sont à déposer à la Résidence Saint-Exupéry ainsi qu'au Tiers Lieu Marmandais.

© D.R.

© D.R.

DORDOGNE
JOURNÉE DES PÉPINIÈRES DE NOUVELLE-AQUITAINE

La Pépinière d'entreprises Cap@cités, près de Périgueux, participe mardi 16 novembre à la journée Portes ouvertes des pépinières de Nouvelle-Aquitaine avec des ateliers, des visites de la structure et une retransmission de conférence.
À 14 h : Entreprendre, et si c'était pour vous ? Pour celles et ceux qui envisagent de créer mais ne savent pas si c'est fait pour eux… Cet échange tentera d'apporter les premières pistes de réponses aux interrogations et quelques clés pour pouvoir avancer dans la réflexion (animé par Magali Delzangles, AspireWork).
À 15 h 30 : les réseaux sociaux : faut-il absolument y être ? Pour les chefs d'entreprise qui, bien sûr, ont envie d'accroître leur chiffre d'affaires, disposent déjà d'un plan d'actions commerciales structuré et ont envie d'aller plus loin dans leur démarche de communication et d'augmenter leur visibilité. Les réseaux sociaux peuvent faire mieux connaître une marque, une offre et des savoir-faire, peut-être même attirer de nouvelles recrues… Cet atelier dressera un panorama des différents réseaux sociaux pour mieux les identifier, listera les ressources nécessaires pour mener une action avec un impact visible et durable et proposera quelques bonnes pratiques. À chacun de décider ensuite s'il faut y aller… ou pas (animé par Céline Revillon-Bertrandy, Sènco).
À 18 h : « Ayez un temps d'avance pour développer votre business », la conférence de Catherine Barba, entrepreneuse à succès dans l'e-commerce, membre du jury de *Qui veut être mon associé ?* (M6), sera retransmise en *live* à Cap@cités comme dans les autres pépinières participantes.

DORDOGNE
WORKSHOP ÉTUDIANT POUR PÉRIGUEUX

Fin octobre, 39 étudiants en master 2 de l'école d'architecture et de paysage de Bordeaux ont investi Périgueux pendant trois jours pour un atelier collaboratif destiné à échanger et partager des expériences et expertises afin d'élaborer des pistes de réflexion concernant des friches et des espaces urbains délaissés. En immersion totale, ces futurs professionnels de l'urbanisme ont investi les 990 ha du territoire communal pour un travail de repérage, avec des temps de rencontres et d'échanges auprès des agents et des élus chargés des politiques urbaines, afin de réaliser des études de terrain et de perspectives. Parmi les sites identifiés en collaboration avec les services municipaux : l'emplacement actuel des serres municipales, l'ancien site de la SEITA ou encore l'espace de Saltgourde.

© D.R.

LOT-ET-GARONNE
MEILLEUR APPRENTI DE FRANCE

Après avoir remporté en juin 2021 le Concours Embargo, compétition organisée par l'association des barmen de Nouvelle Aquitaine (ABNA), le Lot-et-Garonnais Joao Ferreira, 20 ans, a décroché en octobre dernier le titre de meilleur apprenti de France aux côtés de deux autres dans la catégorie barman. Un sésame pour cet ancien élève de Nérac où il a passé un Bac Pro Service en restauration. Après avoir effectué une mention complémentaire dans la sommellerie au Lycée des Métiers Pierre-de-Romas, il consolide en Gironde son savoir par une mention complémentaire Barman. Actuellement en poste au sein de l'établissement Haaïtza au Pyla-sur-Mer, Joao s'installera dans quelques mois à Londres.

RENTRÉE LITTÉRAIRE 2021

COUPS DE CŒUR

Cette année, 521 livres sont sortis entre les mois d'août et d'octobre pour la rentrée littéraire. Nos coups de cœur dans cette déferlante.

Par Nathalie VALLEZ

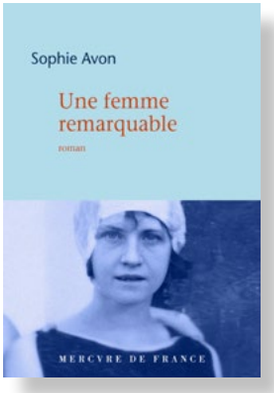

L'ALGÉRIE LUMINEUSE

Est-ce un livre sur sa grand-mère ? Sur l'Algérie ? Ou sur la maternité ? Les trois tout à la fois, car comme le dit elle-même Sophie Avon, « il y a le livre que l'on croit écrire et celui qui s'écrit en parallèle ». La journaliste et romancière bordelaise avait très envie, et depuis longtemps, d'écrire sur l'Algérie. Une mère patrie qu'elle avait déjà évoquée dans *Ce que dit Lili*. Elle y met enfin les pieds et nous entraîne sur les traces de Germaine, dite Mime, qui a épousé son grand-père Marius. Tout commence avec ces quelques images des années 1930 filmées dans le jardin familial, près d'Oran. L'allure juvénile, elle est charmante. Une petite-fille chante et court autour d'elle, un jeune garçon s'approche… le père de Sophie Avon. Ils ne savent pas que quelques mois plus tard cette petite fille va décéder brutalement. Hantés par ce drame, chacun va le surmonter à sa manière. Pour Mime, ce sera à travers l'enseignement qu'elle vivra comme un don de soi. « Cette jeune femme, j'ai eu envie d'aller à sa rencontre », confie la romancière, qui avoue avoir fait des efforts pour reconstituer le contexte de l'Algérie des années 1930 à 1950. « Je ne suis pas historienne », souligne-t-elle. Et pourtant, c'est une Algérie lumineuse, sereine, qui a le goût de l'anis et de la fleur d'oranger, qui émane de ces pages, avant d'être entraînée dans le cours de l'Histoire. Comme à son habitude, Sophie Avon aborde son sujet avec profondeur et nostalgie. Elle esquisse le portrait d'une héroïne en voie d'émancipation, « Une femme remarquable » dont elle reconstitue le destin avec justesse et sensibilité.

Sophie Avon - *Une femme remarquable* - Mercure de France

TOUT SUR SA MÈRE

Pour Justine Lévy, Antonin Artaud est loin d'être une découverte. Ses parents ont été fascinés par cet acteur et essayiste qui souffrait de syphilis héréditaire, et qui a toute sa vie été dépendant de médicaments avant de terminer en asile psychiatrique. C'est le journal de sa mère, Euphrasie, que Justine Lévy a imaginé et écrit. Des chapitres courts empreints tour à tour de dévotion et de désespoir. Maladivement jalouse, désœuvrée quand elle ne reçoit plus de nouvelles, Euphrasie Artaud y livre aussi un peu de sa propre folie. Pétrifiée de certitudes concernant la santé de son fils, elle nous entraîne dans cette relation toxique, excessive et assez dérangeante, heureusement sauvée par l'amour maternel.

Justine Lévy - *Son fils* - Stock

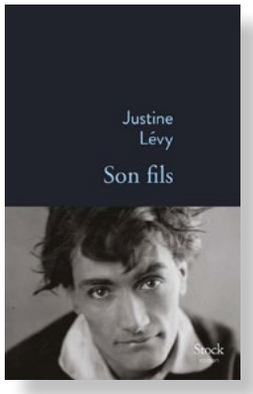

E-mail : annonces-legales@vie-economique.com
Plateforme : annoncelegalepro.vie-economique.com
La VIE ÉCONOMIQUE, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur les départements de Dordogne, et Lot et Garonne. Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.
Selon Arrêté du 16 décembre 2019 du Ministère de la Culture, l'annonce est facturée de filet à filet à 1,78 € HT le mm/colonne pour 2020 en Aquitaine.

24. DORDOGNE

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sasu : Audits, Diagnostics, Expertises & Conseils. Sigle : ADEC. Siège : Lieu dit Bosredon 24320 BERTRIC BUREE. Capital : 1000 €. Objet : Toutes prestations de services dans le domaine de l'expertise du bâtiment de l'évaluation immobilière, du contrôle technique, diagnostics et certificats immobiliers. Toutes prestations de services dans le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle, de l'audit du suivi des certifications. Et toutes activités annexes s'y rattachant. Président : Fabrice OLLIVE, Lieu dit Bosredon 24320 BERTRIC BUREE. Durée : 99 ans au rcs de PERIGUEUX. Tout associé a accès aux assemblées. Chaque action égale à une voix. Cessions libres.
21VE04639

Par acte SSP du 12/10/2021, il a été constitué une Société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **STREET FOOD**

Objet social : Restauration rapide, fabrication de pizzas, distributeur de pizzas, boissons sans alcool

Siège social : 3 Place MORAND, 24400 Mussidan.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. POUYADE FABIEN, demeurant 4 Rue Henri Feytout, 24400 Saint-Médard-de-Mussidan, M. TROUSSARD MICHEL DENIS, demeurant 4 Rue Henri Feytout, 24400 Saint-Médard-de-Mussidan

Immatriculation au RCS de Périgueux
21VE04950

Aux termes d'un acte SSP en date à MARCILLAC ST QUENTIN (24) du 28/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme **: Société à Responsabilité Limité Unipersonnelle.** Dénomination **: DSATP.** Siège **: 17, route du Grand Chêne 24200 MARCILLAC ST QUENTIN.** Durée **: 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.** Capital **: 2 000 €.** Objet **: Travaux préparatoires du sol, terrassement, assainissement, revêtements (goudronnage, enrobés, etc…), voirie et réseaux divers, travaux publics, achat, vente, location de matériels, matériaux et accessoires,**

Gérant : **Monsieur David SARR demeurant à MARCILLAC ST QUENTIN (24200), 17, route du Grand Chêne.**

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BERGERAC.
21VE04953

Aux termes d'un acte SSP en date à TERRASSON LAVILLEDIEU (24) du 28/10/2021, il a été constitué une SARL à associé unique dénommée **HAPPY FIRE** au capital de 1 000 euros ayant son siège social à TERRASSON LAVILLEDIEU (24120) Charpenet. Son objet social est « La vente à domicile de produits nutritionnels et cosmétiques ; La gestion de réseaux de distribution ; La gestion d'activités sportives ; L'organisation d'évènements sportifs ». Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Monsieur Paul MIRGUET demeurant à CAGNES SUR MER (06800) 2 rue des micocouliers, assure la gérance. Immatriculation au RCS de PERIGUEUX. Pour avis, La Gérance
21VE04970

Par acte SSP du 02/11/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

FINANCIERE A2S HOLDING

Siège social : La Bernade, 24410 ÉCHOURGNAC

Capital : 1.712.556 €

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger : L'acquisition de tous droits sociaux dans toute entreprise ; - L'exercice de tous mandats sociaux ; - L'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ; - La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables au profit de ses filiales ou sous-filiales ; - La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles et groupement, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou autrement, de création, d'acquisition, de location,de prise ou de dation en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Président : Mme Laurence Claire MARTIN BARBERO, Lieu-dit Valay, 24190 DOUZILLAC.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : La cession d'actions, sauf entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, est soumise au respect du droit de préemption conféré aux actionnaires, dans les conditions et suivant la procédure indiquée au présent article, sous peine de nullité de la cession. Si le droit de préemption conféré aux actionnaires n'a pas été exercé, la cession d'actions, sauf entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, est soumise à agrément, dans les conditions et suivant la procédure prévue par la loi et les statuts, sous peine de nullité de la cession.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de PÉRIGUEUX
21VE05001

Par ASSP en date du 13/10/2021, il a été constitué une SARL dénommée : **RUBAS-PRADELLES** Siège social : Rue de la Rode Lieu-dit LE BOURG, 24250 DAGLAN Capital : 8000 € Objet social : locations de chambres d'hôtes et services de tables d'hôtes Gérance : Mme Caroline PRADELLES demeurant Rue de la Rode Lieu-dit LE BOURG 24250 DAGLAN ; M Franck RUBAS demeurant Rue de la Rode Lieu-dit LE BOURG 24250 DAGLAN Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC.
21VE04988

Par ASSP en date du 02/11/2021 il a été constitué une EURL dénommée :

MG AUDIT ASSUR

Siège social : 211 Allée du château de Jaillac 24420 SORGES ET LIGUEUX EN PÉRIGORD. Capital : 1000 €. Objet social : Conseil et audit en assurances. Gérance : Mme Maud GUERINEAU demeurant 211 Allée du château de Jaillac 24420 SORGES ET LIGUEUX EN PÉRIGORD. Durée : 50 ANS ans à compter de son immatriculation au RCS de PÉRIGUEUX.
21VE04996

FIDAL

Société d'Avocats
76 Route de Lyon
24750 Boulazac Isle Manoire

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 2 novembre 2021, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **CLIM CLEAN**

Capital : 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros

Siège social : 18, Bis Clos des Brandisses 24650 CHANCELADE

Objet :

- Entretien de climatisations ;

- L'achat, la vente, la prise à bail, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés crées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

Elle peut plus généralement réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur Rodolphe HEBANT domicilié 18 bis Clos des Brandisses 24430 CHANCELADE

IMMATRICULATION au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis
21VE04997

FIDAL

Société d'Avocats
76 Route de Lyon
24750 Boulazac Isle Manoire

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15 octobre 2021 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME: Société par actions simplifiée

DENOMINATION: **VIGIER ENERGIES**

CAPITAL : 100.000 euros divisé en 1.000 actions de 100 euros

SIEGE SOCIAL: Créavallée Nord, 45, rue de l'innovation, 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS

OBJET : - Génie civil électrique,

- Rénovation énergétique,
- Travaux TCE,
- Photovoltaïque, énergie renouvelable,
- Construction de bâtiments
- Gros œuvres,
- Charpentes métalliques.

DUREE: 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRESIDENT : la société GROUPE VIGIER ENTREPRISES, SAS au capital de 800.000 euros ayant son siège social à Créavallée Nord, 45, rue de)'Innovation, 24660 COULOUNIEIXCHAMIERS, 443 320 502 RCS PERIGUEUX.

IMMATRICULATION au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis
21VE04973

FIDUCIAL SOFIRAL

122 Avenue Georges Pompidou, 24750 TRELISSAC

Par acte SSP en date à BERGERAC (24) du 02/11/21, il a été constitué, pour une durée de 99 ans, une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée **JEROM,** au capital de 70 000 € en numéraire, dont le siège est à 92, avenue du Général de Gaulle – 24100 BERGERAC, qui a pour objet : en France et à l'étranger : La restauration rapide avec vente sur place, à emporter ou à livrer de sandwiches et salades, boissons, cuisson de viennoiseries et de pain sur place et toutes activités annexes se rapportant à cet objet. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. La société est dirigée par Mme Valentine MEUNIER, Présidente, demeurant 5, impasse Paul Cézanne – 24100 BERGERAC. La société sera immatriculée au RCS de BERGERAC
21VE05054

JG1
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siè2e social : 525 Impasse de Floyrac,
24140 QUEYSSAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date, à QUEYSSAC (24), du 18 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale: JG1

Siège social : 525 Impasse de Floyrac, 24140 QUEYSSAC

Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la construction, la mise en valeur, la transformation, la rénovation, l'aménagement, l'entretien, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous droits et biens immobiliers, bâtis et non bâtis, urbains et ruraux, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément de droits et biens immobiliers en question, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civile de la société ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation des droits et biens immobiliers inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; la prise d'intérêts et de participations dans toutes les sociétés ; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jérémy GOOSSENS, demeurant Lieu-dit "Villeneuve", 24150 BADEFOLS SUR DORDOGNE

Clauses relatives aux cessions de parts

• dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

• agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BERGERAC.

Pour avis

La Gérance
21VE05004

NOTAIRE & Associés 3.0.1
Associé Fondateur Groupe FRANCE NOTAIRE
Me Florent POTVIN

Suivant acte reçu par Maître Florent POTVIN, notaire associé de la Société Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée NOTAIRE & Associés 3.0.1, titulaire de l'Office Notarial de MOULEYDIER, le 27 octobre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

A titre accessoire, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription de parts, d'actions, obligations et de tous titres en général.

La vente de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, des biens meubles dont la société serait propriétaire.

Emprunter.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt,ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société

Dénomination : **SCI GRAND VALAT.**

Siège : SAINT-GERMAIN-ET-MONS (24520), 2 route du Grand Valat.

Durée : 99 années

Capital social : 1.700,00 €.

Les apports sont en nature et libérés. Cessions soumises à agrément

Gérant : Monsieur Bertrand FAGET, époux de Madame Bernadette Marie Geneviève MALINGREY, demeurant à VAUX SUR MER (17640) 23 chemin des Battières.

Immatriculation : RCS BERGERAC

Pour avis

Le notaire.
21VE05045

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Suivant acte SSP en date à Bordeaux du 02/11/2021, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée

Dénomination : **ADANDON CONSEIL**

Siège social : Le Bourg – 24560 MONSAGUEL

Capital social : 1.000 €uros

Objet : Activité de conseils sur le développement et l'accès au marché de médicaments et de produits de santé. La formation en lien avec les activités liées aux médicaments et produits de santé.Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Président : Madame Anne FANTOND'ANDON, née le 2/11/1961 à Paris 16ème (75), de nationalité française, demeurant Le Bourg à MONSAGUEL (24560)

Cession des actions : Les actions sont obligatoirement nominatives. Les statuts contiennent une clause de droit de préemption ainsi qu'une clause d'agrément des cessions d'actions devant être adoptées à la majorité des deux-tiers du capital social.

Admission aux assemblées et droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de Bergerac

Pour avis
21VE05032

Par acte SSP du 05/11/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

ADDAX LOGISTIQUE

Siège social : Lieu dit la Bernade, route de Saint-Aulaye, 24410 ÉCHOURGNAC

Capital : 10.000 €

Objet : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : Concevoir, développer, commercialiser des offres complètes de prestations administratives, de prestations de contrôle qualité de produits manufacturés, d'offres complètes de solutions externalisées de gestion de stocks, de préparation de commandes et gestion de leurs expéditions pour accompagner le développement de ses clients. Le but de la société étant d'apporter à chaque client une réponse efficiente, réactive et de proximité. La société est habilitée à réaliser toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : – la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; – la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; – la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant ser attacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement ; – toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Président : FINANCIERE FLER, SARL, au capital de 330.000 €, 128 Chemin de Lespinasse, 24400 ISSAC, 538 971 144 RCS de BERGERAC, représentée par M. ERIC MALASSINET.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Toute cession d'actions à titre gratuit ou onéreux, à des tiers ou entre actionnaires, doit préalablement être agréée dans les conditions ci-après. Le démembrement de propriété, le transfert de propriété des actions par voie de succession, de liquidation de régime matrimonial, de fusion, absorption ou de transmission universelle de patrimoine de l'article1844-5, alinéa 3, du Code civil, d'adjudication publique ordonnée par décision de justice ou d'attribution judiciaire est également soumis à agrément. Le projet de cession est notifié au Président par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Il contient l'indication : 1. Des nom, prénom et adresse du cessionnaire s'il s'agit d'une personne physique et sa dénomination sociale, sa forme, son capital social,son siège social, son immatriculation au RCS, l'organe qui la représente et son actionnariat s'il s'agit d'une personne morale, 2. Le nombre d'actions dont la cession est envisagée et le prix offert. Dans le délai de 90 jours à partir de la notification, le Président convoque l'assemblée des associés pour qu'elle délibère sur le projet de cession des actions. Il peut également consulter les associés par écrit sur ledit projet. La décision de la société, qui n'a pas à être motivée, est notifiée par le Président au cédant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise contre décharge manuscrite. En cas d'agrément, la cession est réalisée dans les termes et conditions mentionnés dans le projet de cession notifié à la société. Si la société n'a pas fait connaître sa décision dans le délai de 3 mois à compter de la notification du projet de cession, l'agrément à la cession est réputé acquis. Si la société a refusé d'agréer la cession, le cédant peut, dans les 30 jours de la notification de refus qui lui est faite, signifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception qu'il renonce à son projet de cession. À défaut de renonciation de sa part, les associés doivent, dans le délai de 3 mois à compter du refus d'agrément, acquérir ou faire acquérir les actions à un prix fixé à dire d'expert dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil. Ce délai peut être prolongé une seule fois, à la demande du Président de la société, par ordonnance du Président du Tribunal de commerce statuant sur requête. La société peut également, avec le consentement du cédant, décider de racheter les actions au prix de la cession et de réduire son capital du montant de la valeur nominale des parts du cédant. À défaut d'accord sur le prix de cession, il est fixé à dire d'expert dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil En cas de cession des actions du Président, les fonctions qui lui sont dévolues en matière d'agrément sont exercées par l'associé possédant le plus de parts, et si le Président est l'associé possédant le plus de parts, par le second associé possédant le plus de parts.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de PÉRIGUEUX
21VE05071

LA VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST
HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

ABONNEMENT

1 AN D'ABONNEMENT 34 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ÉCONOMIQUE
108 rue Fondaudège CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

---

5 rue Junien Rabier 24100 Bergerac
bergerac@codypso.fr

ACS FORMATIONS
SAS au capital de 3000€
5 rue junien Rabier 24100 BERGERAC
RCS BERGERAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/10/2021, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :ACS FORMATIONS

Forme sociale : SAS

Au capital de : 3000 €.

Siège social : 5 rue Junien Rabier, 24100 BERGERAC.

Objet : Toutes opérations de formation, conseil, audit, coaching, recrutement, destinés aux entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales, ...

Président : M. Christophe BEAUFILS demeurant 2011 Chemin de Toute-rive, 24100 BERGERAC

Clause d'agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BERGERAC.

Pour avis
21VE05030

Par acte SSP du 19/11/2021 il a été constitué une **SASU** dénommée:

SAB-VITI-SERVICES

Siège social: 7 allée de la cerisaie 24100 BERGERAC

Capital: 1.000 €

Objet: Services aux entreprises et aux exploitations agricoles, Soutien aux cultures

Président: M. SABOUNIA Said 7 lieudit la cerisaire 24100 BERGERAC

Transmission des actions: tant que la société de, toutes les transmissions demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Toute actionnaire peut participer au.x assemblées sur présentation de son identité

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BERGERAC
21VE05066

Par acte SSP du 02/11/2021 il a été constitué une **SCI** dénommée:

ZACCH

Siège social: 22 route du bertranet 24680 LAMONZIE ST MARTIN

Capital: 1.000 €

Objet: Gestion immobilière

Gérant: M. FRAY Grégory 22 Route du Bertranet 24680 LAMONZIE ST MARTIN

Co-Gérant: Mme DELIN Cécile 22 Route du Bertranet 24680 LAMONZIE ST MARTIN

Cession des parts sociales : Les parts ne peuvent être cédées que d'un commun accord entre les associés.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BERGERAC
21VE05068

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT CHAMASSY du 25/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : HMP-PE NETWORK CONSULTING - Siège social : 1270 route de Pécany, 24260 SAINT CHAMASSY - Objet social : Consultant informatique, conseil en système et logiciel informatique - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés - Capital social : 1 euro - Gérance : Monsieur Hugo PENCHINAT, demeurant 1270 route de Pécany, 24260 SAINT CHAMASSY, assure la gérance - Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BERGERAC.

21VE04989

CHATEAU ROUFFILLAC
SAS A CAPITAL VARIABLE
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 15 000.00 €
Siège social : Château de Rouffillac, 24370 CARLUX
878 755 149 RCS BERGERAC

Par décisions extraordinaires du 30/09/21, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal RCS BERGERAC.

21VE05072

COMPTOIR CLUSIEN DE CREDIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : La Bourdeille
24450 SAINT-PRIEST-LES-FOUGERES
437 758 220 RCS PERIGUEUX

Aux termes d'une décision en date du 13 octobre 2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

21VE05080

SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
Moyaert Dupourqué Barale & Associés
Société d'Avocats
27 Cours Evrard de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 01 99 77

GROUPE LA BREGERE
Société par actions simplifiée
au capital de 636.000 euros
Siège social : rue Max Barel, Boulazac (24750)
788 040 921 RCS PERIGUEUX

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 septembre 2021, et du procès-verbal des décisions du Président en date du 27 octobre 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 32.378 euros, pour être ramené de 636.000 euros à 603.622 euros par rachat et annulation de 112 actions.

Aux termes d'un procès-verbal des décisions du Président du 27 octobre 2021, le capital social a été augmenté d'un montant de 32.378 euros par élévation de la valeur nominale des 2.088 actions existantes de la Société.

Pour avis

Le Président

21VE05082

BOULANGERIE AFGH
Société par actions simplifiée
au capital de 3000 euros
Rond-point Ingrid Bettencourt - 24350 TOCANE ST APRE

Suivant décision de l'associé unique en date du 01/10/2021, il a été décidé de:

- transférer le siège social au 12 rue Loucheur - 24000 PERIGUEUX à compter du 01/10/2021.

- modifier l'objet social de la manière suivante : " La société a pour objet, en France et à l'étranger, l'activité de Holding, notamment la prise de participations, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous qulque forme que ce sot, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres", à compter du 01/10/2021.

- de changer la dénomination sociales BOULANGERIE AFGH pour L.P.B, à compter du 01/10/2021.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis.

21VE04948

CHEYENNE ESTHETIQUE. Société À Responsabilité Limitée au capital de 3 000.00 €. Siège social : 204 AVENUE MICHEL GRANDOU 24750 TRELISSAC. 520 015 678 RCS PERIGUEUX. Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2021, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de PERIGUEUX. Pour avis, la gérance

21VE05002

FIDAL

Technocité – Bâtiment Astria - CS 88528 - 64185 BAYONNE CEDEX

DISPER
Société par actions simplifiée
au capital de 75.000 euros
Siège social : Rue du Clos Chassaing – 24000 Périgueux
RCS Périgueux n° 397 728 478

Aux termes d'une délibération du conseil de parrainage en date du 16 septembre 2021, il a été décidé de nommer Monsieur Antoine FAURE, né le 24 septembre 1992 à Périgueux (24) et demeurant à Périgueux (24000) - 56, rue Haute des Commeymies, en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée.

Pour avis.

21VE04975

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DYOS MAS SJM, Société civile au capital de 300 €, SIÈGE SOCIAL : NICE (06000) 27 AVENUE JEAN MEDECIN, C/O AUCIUM PATRIMOINE, N° RCS NICE 792 944 654

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 octobre 2021, il a été décidé de transférer le siège social à LAGE 24800 ST JORY DE CHALAIS. à compter de ce jour.

DURÉE : 99 ans

OBJET : Acquisition et propriété de tous biens et droits immobiliers

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de PERIGUEUX.

Pour avis le représentant légal.

21VE04982

FIDAL

Technocité – Bâtiment Astria - CS 88528 - 64185 BAYONNE CEDEX

TRELIDIS
Société par actions simplifiée
au capital de 250.000 euros
Siège social : La Feuilleraie
24750 TRELISSAC
R.C.S. : Périgueux
n° 395 363 450

Aux termes d'une délibération du conseil de parrainage en date du 16 septembre 2021, il a été décidé de nommer Monsieur Antoine FAURE, né le 24 septembre 1992 à Périgueux (24) et demeurant à Périgueux (24000) - 56, rue Haute des Commeymies, en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée.

Pour avis.

21VE04976

AQUITAB

SAS au capital de 334.250 €. Siège social : Lavernelle, 24510 SAINT-FÉLIX-DE-VILLADEIX. 529 462 806 RCS de BERGERAC

Le 27/10/2021, l'associé unique a décidé de nommer directeur général, M. Nicolas ESPADA 2 CHEMIN DE BIGAU, 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE. à compter du 27/10/2021. Mention au RCS de BERGERAC

21VE05040

DOMAINE DE LAGE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros. Siège social : Lieu-dit Lage, 24460 NEGRONDES. 815 231 162 RCS PERIGUEUX

Aux termes d'une décision en date du 30/10/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS. Le Président

21VE05056

TATEMONO
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 158 AV DAUMESNIL PTE FACE DROITE - 5ÈME ETG. - BAT.B,
75012 PARIS 12
879 086 189 RCS PARIS

Le 01/08/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 158 AV DAUMESNIL PTE FACE DROITE - 5ÈME ETG. - BAT.B, 75012 PARIS 12 au Lieu-dit Coulaud 24350 MONTAGRIER à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 879 086 189 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de PERIGUEUX. Président : M. Baptiste SANCHO, demeurant Lieu-dit Coulaud 24350 MONTAGRIER.

21VE05007

SOCIETE FRANCAISE DES CHAUX ET CIMENTS DE SAINT ASTIER EN ABREGE S.A.F.A.
SAS au capital de 258 242,60 €
Siège social : 24110 MONTREM Les Giroux Montanceix
561 980 202 R.C.S. PERIGUEUX

Par décision du président le 21/12/2020, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 166 705 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PERIGUEUX

21VE05044

Notaires

Maître Sylvain FERCOQ
Notaire associé
Office notarial de NONTRON (Dordogne),
24 Avenue Jules Ferry.

Suivant délibération en date du 14 mars 2020 les associés de la **SCI KANA**, société civile immobilière au capital de 1600 euros dont le siège social est à La Saudie commune de LUSSAS ET NONTRONNEAU, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le n° 447826934

- Prononcé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er mai 2020

- Nommé comme liquidateur madame Christine NADAUD, demeurant à La Saudie commune de LUSSAS ET NONTRONNEAU sans limitation de durée avec les pouvoirs les plus étendus ce qu'il a accepté

- Fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

FAIT A NONTRON, le 30.10.2021

Le Gérant

21VE04974

JURISTES ASSOCIES DU SUD-OUEST
JA SOCIÉTÉ D'AVOCATS
29 - 31 rue Ferrère - 33000 BORDEAUX
Parking : 32 rue Ferrère
Tél. 05 56 81 33 16 - Fax 05 56 44 97 59
www.jasa.fr

MURTIN SYLVIE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : Le Bourg – 24200 CARSAC AILLAC
RCS BERGERAC 453 739 526

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 11.10.2021, la Société HOLDING MURTIN, SAS au capital de 350.000 €, dont le siège social est à CARSAC AILLAC (24200) – Lande du Cambord, immatriculée au RCS de BERGERAC 811 652 040, a, en sa qualité d'associée unique de la Société MURTIN SYLVIE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société MURTIN SYLVIE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de BERGERAC.

Pour avis.

21VE05037

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

LE HERISSON RAMONEUR

Société par actions simplifiée en liquidation

Au capital de 1 000 euros

Siège social et de liquidation : 24 rue de la Caudalie, 24100 ST LAURENT DES VIGNES

829 237 155 RCS BERGERAC

Aux termes d'une décision en date du 30/09/21 au 24 Rue de la Caudalie, 24100 ST LAURENT DES VIGNES, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Christophe LAPARRE, demeurant 24 Rue de la Caudalie, 24100 ST LAURENT DES VIGNES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation en date et à effet du 31/08/19. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis. Le Liquidateur

21VE04979

AVIS DE LIQUIDATION

Suivant acte reçu par Me Romain LEPLUS, Notaire à MONTPON (24), rue Foix de Candalle le 21/10/21 déposé au SPFE de Périgueux, les associés ont procédé à la liquidation et au partage de la SARL LE BOUCHILLOU « en liquidation », capital de 7625 €, siège social à SERVANCHES (24), « Le Grand Bouchillou », RCS PERIGUEUX 432 061 026. La liquidation a été clôturée par suite du partage de la totalité de l'actif net social. Quitus a été donné au liquidateur, Mme Maryvonne DUTARTRE, demeurant à ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE « Chabrouille ». Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du TC de PERIGUEUX. Pour avis et mention. Le liquidateur.

21VE05028

SCI LES DEUX ARCS EN CIEL SOCIETE EN LIQUIDATION

Société civile au capital de 10.000 €
Siège : Les Landes du Sirgay 24250 GROLEJAC
449709856 RCS de BERGERAC

Par décision de l'AGO du 29/10/2021, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. VAN DEN KERKHOF Stéphane La lande du Sirgay 24250 GROLEJAC, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 30/09/2021. Radiation au RCS de BERGERAC.

21VE05064

REDOUANE IMMOBILIER

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 95 000 euros
Siège de liquidation : Lieu-dit Le Vignalou
24370 CALVIAC-EN-PERIGORD
811 343 789 RCS BERGERAC

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2021 au 10 Rue Basse 60149 SAINT CREPIN IBOUVILLERS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Colette REDOUANE, demeurant 10 Rue Basse 60149 SAINT CREPIN IBOUVILLERS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC, en annexe au RCS. Pour avis Le Liquidateur

21VE05041

LANDREVIE ATTITUDE. SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE en liquidation au capital de 3 000 EUROS. Siège social : 50 CHEMIN DE LA BESSE LANDREVIE 24330 SAINT GEYRAC (DORDOGNE). 809 421 894 RCS PERIGUEUX. Aux termes des décisions de l'associé unique du 30 septembre 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2021 et sa mise en liquidation. L'associé unique Pierre Marc Armand GERARDIN demeurant 20 Chemin de la Besse Landrevie à SAINT GEYRAC 24330, exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à SAINT GEYRAC 24330, 50 CHEMIN DE LA BESSE LANDREVIE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de PERIGUEUX. Pour avis,

21VE05058

Maître Sylvain FERCOQ
Notaire associé
Office notarial de NONTRON (Dordogne),
24 Avenue Jules Ferry.

Suivant acte reçu par Me Sylvain FERCOQ, Notaire de la SELARL "LES NOTAIRES DU PÉRIGORD VERT", titulaire d'un Office Notarial à NONTRON (Dordogne), 24 Avenue Jules Ferry, le 12 octobre 2021, enregistré à PERIGUEUX, le 19 octobre 2021, 2404P01 2021 N01462 a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **J.M. RESTAURATION**, SARL au capital de 37000 €, dont le siège est à PERIGUEUX (24000), lieu-dit Place Francheville, identifiée au SIREN sous le numéro 483581112 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX.

A VENDU A :

La Société dénommée **HOLLYWOOD CAFE 2,** SAS au capital de 500,00 €, dont le siège est à PERIGUEUX (24000), Place Francheville, identifiée au SIREN sous le numéro 901911180 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX.

Désignation du fonds : fonds de commerce de RESTAURATION sis à PERIGUEUX (24000) Place Francheville, connu sous le nom commercial LA CASA, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX, sous le numéro 483 581 112.

Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

moyennant le prix principal de QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (41 200,00 EUR), s'appliquant :

aux éléments incorporels pour TRENTE MILLE NEUF CENTS EUROS (30.900,00 EUR),

au matériel pour DIX MILLE TROIS CENTS EUROS (10.300,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à la SCP AMAUGER-TEXIER, mandataires judiciaires, vendeur dans l'acte, 1 Place du Général Leclerc 24000 PERIGUEUX où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion

Le notaire
21VE05067

Suivant acte SSP en date du 31/03/2021, Mme Kore diane **FACOU**, demeurant 40 rue courbet, 24000 PÉRIGUEUX, a donné à titre de location-gérance à Mme Macire **FOFANA** demeurant 40 rue courbet, 24000 PÉRIGUEUX, **un fonds de commerce de Restaurant** avec vente de celui-ci, la location prendra effet le 01/10/2021 pour une durée de 4 ans et 2 mois non renouvelable qui permettra le payement total du fond de commerce **sis et exploité 16 cours fenelon, 24000 PÉRIGUEUX**, du 01/10/2021 au 01/12/2024.

21VE05062

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me LAMOTHE, Notaire à BERGERAC, le 4.11.2021, **M. Michel Jacques DELCROIX**, retraité, **et Madame Monique Huguette DERGAT**, retraitée, demeurant à SAINT-LAURENT-DES-VIGNES (24100) Gabanelle 2, route du Lac, soumis au régime matrimonial de la séparation de biens, ont décidé d'adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.
21VE05047

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julien COPPENS, Notaire Associé à PERIGUEUX, 2 bis Rue Victor Hugo, CRPCEN 24003, le 27 octobre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE entre :

Monsieur Eric Charles **FERREIRA de CARVALHO**, et Madame Alice Bernadette **HERAUD**, demeurant ensemble à BOULAZAC (24750)35 Rue Gaston Monmousseau.

Monsieur est né à PERIGUEUX (24000) le 30 juillet 1957,

Madame est née à ORAN (ALGERIE) le 12 février 1960.

Mariés à la mairie de CHAMPCEVINEL (24750) le 22 septembre 1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

21VE05061

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547du 28 novembre 2016Suivant testament olographe en date du 07/08/2008,Mme Nelly Yvette **TSILEVO**, en son vivant retraitée, demeurant à PAYS DE BELVES (24170) place Maurice Biraben. Née à LAON (02), le 29 mars 1944. Veuve de Monsieur Georges GRIFFEILLE et non remariée. Non liée par un PACS. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à BELVES (24), le 31/05/2021.A consenti un legs universel.Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Antoine GINESTY, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Antoine GINESTY et Sébastien SALESSES, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à TOULOUSE (31000), 4 - 5 place Wilson, le 22/06/2021, suivi d'un acte reçu par ledit Notaire le 28/10/2021 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Antoine GINESTY, notaire à TOULOUSE (31), 4 - 5, place Wilson, référence CRPCEN : 31001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BERGERAC de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

21VE04986

Me Florence ROMAIN
Notaire à 24480
LE BUISSON DE CADOUIN
29 avenue d'Aquitaine

En application des dispositions de l'article L.331-19 et suivants du Code forestier, avis est donné de la vente des biens ci-après désignés :Commune de SAINT PARDOUX ET VIELVIC (24), la ou les parce/le(s) suivante(s)

Section	No	Adresse ou lieudit	Contenance
B	567	Bos du Casse	93a 69ca
B	568	Bos du Casse	07a 50ca
B	572	Bos du Casse	15a 86ca
B	573	Bos du Casse	08a 50ca
B	580	Bos du Casse	91a 45ca
B	581	Bos du Casse	15a 25ca
B	582	Bos du Casse	18a 23ca
B	583	Bos du Casse	35a 21ca
B	696	Bos du Casse	29a 09ca

Contenance totale 03 ha 14 a 78 ca

Moyennant le prix principal de trois mille euros (3000 €), payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, plus la provision sur frais et droits d'acquisition.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ce terrain dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de SAINT PARDOUX ET VIELVIC pour faire connaître à Maître Florence ROMAIN, notaire à LE BUISSON DE CADOUIN 29 avenue d'Aquitaine, mandataire du vendeur qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité

21VE05046

Maître Sylvain FERCOQ
Notaire associé
Office notarial de NONTRON (Dordogne),
24 Avenue Jules Ferry.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 1er octobre 2005,

Madame Gisèle Rose-Marie GODEFROY, en son vivant, **veuve** de Monsieur René **VALETTE**, demeurant à BRANTOME EN PÉRIGORD (24310) EHPAD Résidence de la Dronne.

Décédée à BRANTOME EN PÉRIGORD (24310) le 18 avril 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvain FERCOQ, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée "LES NOTAIRES DU PÉRIGORD VERT", titulaire d'un Office Notarial à NONTRON (Dordogne), 24 Avenue Jules Ferry, le 19 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire soussigné, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PERIGUEUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Le Notaire
21VE05015

SELARL NOTAIRE & Associés 3.0.1
12 rue Joseph et Alfred Maloubier
24450 LA COQUILLE

ENVOI EN POSSESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 mai 2019,

Monsieur Jean BRETOUT, en son vivant retraité, demeurant à LA COQUILLE (24450), EHPAD Henri Frugier 67 avenue de la République.

Né à LA COQUILLE (24450), le 26 septembre 1932.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à LA COQUILLE (24450) (FRANCE), le 13 février 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe PATEOUEILLE, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée NOTAIRE & Associés 3.0.1, titulaire de l'Office Notarial de LA COQUILLE, le 2 novembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe PATEOUEILLE notaire à LA COQUILLE (24450) référence CRPCEN : 24057, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PERIGUEUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

21VE05009

Notaire

Rodolphe MORLION
Notaire
37-39 rue du 26 Mars 1944
24600 RIBERAC
Tél : 05 53 90 80 10
Fax : 05 53 90 56 61
Email : morlion@notaires.fr

AVIS DE CESSION DE PARCELLES BOISÉES

En application des articles L. 331-19 et suivants du Code forestier, avis est donné de la vente du bien suivant : parcelle en nature de bois sise à Lieudit « la Forêt-sencenac», cadastrée 530 section C, n° 706 pour une contenance de quatre vingt treize ares et cinquante centiares (00ha 93a 50ca) et une parcelle en nature de bois au lieudit « le Ladoux », cadastrée 530 section C n° 999 pour une contenance de deux hectares, soixante cinq ares et trente cinq centiares (02h 65a 35ca). Moyennant le prix de SIX MILLE EUROS (6.000,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique. A ce prix, il y a lieu d'ajouter à la charge de l'acquéreur les frais, droits et émoluments de l'acte et les frais de publication dans le présent journal. Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation. Le bien sera livré dans l'état où il se trouve à cette date sans recours de l'acquéreur. L'acquéreur paiera les frais fiscaux et notariés de la vente.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë au bien ci-dessus désigné, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de BRANTÔME EN PERIGORD (24310), pour faire connaître à Maître Rodolphe MORLION, notaire à RIBERAC (24600), 37-39 rue du 26 Mars 1944, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues dans les présentes.

A défaut de réponse reçue par ledit notaire dans le délai indiqué, le droit de préférence sera considéré comme purgé et le propriétaire pourra vendre librement les biens ci-dessus désignés.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés après purge de ce droit de préférence.

Rappel de l'article L. 331-19, alinéa 3 : Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

Pour insertion, Maître Rodolphe MORLION
21VE05025

Rectificatif à l'annonce parue le 20/10/2021 concernant la société : STEPHANIE TAXI, il y avait lieu de lire OBJET : TAXI
21VE05023

RECTIFICATIF à l'annonce parue sous le n° 2021102800342727 dans l'édition du 03/11/2021 concernant AMEX. Il faut lire : Siège social : 16 Rue des Mauries 24400 ST MEDARD DE MUSSIDAN.
21VE05060

ABONNEZ VOUS

TRIBUNAL COMMERCE DE BERGERAC

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 06 octobre 2021)

LACOMBE Bruno Jean Claude, la Caparie, 24510 Pezuls, RM 410 442 156. Installation De Piscines. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juin 2020, désignant liquidateur Me Texier Aurelien 11 Avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401502360808

SARL MPJ, 6 Grand Rue, 24260 le Bugue, RCS BERGERAC 884 210 139. Activité de traiteur, préparation et vente de plats à emporter, de restauration, vente de produits alimentaires. Création de produits alimentaires, recettes et méthode d'élaboration. Importation, exportation, négoce, achat vente par tous moyens de tous biens, produits, services. L'étude, le conseil, l'assistance, la prestation de services, l'organisation de tout évènement, manifestation, communication de savoir Fair. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 novembre 2020 , désignant liquidateur Scp Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401502360805

(Jugement du 20 octobre 2021)

SARL DREAMWOOD, le Mouscard, 24260 Saint-Chamassy, RCS BERGERAC 820 190 841. Achat vente location montage de toutes structures à base de bois. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juillet 2021, désignant liquidateur Scp Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401503461601

JUGEMENT D'INTERDICTION DE GÉRER

(Jugement du 01 octobre 2021)

SARL KJ RENOV, 85 Rue du Professeur Pozzi, 24100 Bergerac, RCS BERGERAC 804 878 700. Commercialisation et pose en sous-traitance de produits et de matériaux divers de rénovation d'immeubles et notamment de Menuiseries de portail de piscines de clôtures de stores extérieurs de Crépit de bandeaux de lambris de gouttières d'adoucisseurs d'eau de ballons d'eau chaude matériels de revêtements de sols de tapisserie de produits de décoration d'intérieur. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de M. BENCHIKH Djamel pour une durée de 7 ans.

12401501963625

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 20 octobre 2021)

MEZAUTE Michel Jean Philippe, le Monge Nord, 24680 Lamonzie-Saint-Martin, RCS BERGERAC 323 986 315. Antiquités Restauration. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juillet 2021, désignant , liquidateur Scp Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401503461592

MODIFICATION DU PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 13 octobre 2021)

SARL CBG, Route d'Agen, 24100 Bergerac, RCS BERGERAC 522 727 429. Café restaurant snack traiteur cours de cuisine pâtisserie. Jugement modifiant le plan de redressement.

12401502868880

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 06 octobre 2021)

SAS GC VIGNE (GCV), le Lys de Cristal, le Bourg, 24250 Groléjac, RCS BERGERAC 842 106 890. Soutien à la culture de la vigne manuel et mécanique et entretien d'espaces verts. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me Texier Aurelien 11 Avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux.

12401502360802

(Jugement du 13 octobre 2021)

LE BUAN Christophe Michel Robert, 2 Impasse des Mirepoises, Belves, 24170 Pays-de-Belves, RCS BERGERAC 830 946 901. Bûcheron Abatage et Façonnage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Scp Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac.

12401502974456

SARL ECURIE JARLAN, Brugère, 24700 Saint-Rémy, RCS BERGERAC 487 622 060. Élevage exploitation de la carrière de chevaux de courses achat vente de chevaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me Texier Aurelien 11 Avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux.

12401502868877

CONVERSION EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE DE LA PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 13 octobre 2021)

SARL CHARPATEAU CLAUDE, la Borderie, 24240 Monbazillac, RCS BERGERAC 324 489 079. Garage réparations mécanique achat vente de véhicules neufs et occasions. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et le redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 avril 2021 et désignant mandataire judiciaire Scp Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401502868874

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 20 octobre 2021)

AUDRERIE Patrice, 11 Rue Albéric Cahuet, 24200 Sarlat-La-Canéda, RCS BERGERAC 440 748 481. Restaurant Licence 1. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

12401503461595

SAS PRIGONRIEUX PLOMBERIE, 11 Rue du Commandant Pinson, 24130 Prigonrieux, RCS BERGERAC 849 354 717. Tous travaux de plomberie, sanitaire, chauffage, pour des particuliers, des professionnels, des collectivités, en France ou à l'étranger toute activité de conseil, dépannage, installation et service après vente portant sur des matériels et équipements de chauffage, sanitaire, systèmes de production d'énergies Renouvelables et tous les produits liés. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

12401503461610

SAS LE ROI CAROTTE, Jean Bert, 24370 Saint-Julien-De-Lampon, RCS BERGERAC 827 553 587. Restauration traditionnelle hôtel activité para hôtelières de location de chambres meublées. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

12401503461604

PETITJEAN Grégory, 4-5 Place du Docteur Cayla, 24100 Bergerac, RCS BERGERAC 839 806 627. Bar Restaurant Plats À Emporter Et Vente De Produits Artisanaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

12401503461607

SAS AMICITIA, Halle Municipale le Bourg, 24250 Groléjac, RCS BERGERAC 813 281 508. L'acquisition par achat ou création location gérance libre ou appointée de tout établissement de type restaurant et de bar traiteur vente à emporter domiciliée ou ambulante salon de thé glacier et plus généralement toute activité liée à la restauration et ou vente de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

12401503461598

TRIBUNAL COMMERCE DE CAHORS

AUTRE JUGEMENT PRONONÇANT

(Jugement du 22 septembre 2021)

SA BUREAU SYSTEME, Regourd Sud, 46000 Cahors, RCS CAHORS 428 278 394. Vente de Papeterie et matériel de bureau. Jugement du tribunal de commerce de CAHORS en date du 28/06/2021, prononce la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif.

12401501239073

(Jugement du 06 octobre 2021)

SARL MANOA VACANCES, Mareuil, 46200 le Roc, RCS CAHORS 512 885 948. Locations meublées avec prestations para hôtelières. Jugement du tribunal de commerce de CAHORS en date du 04/10/2021, prononce la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif.

12401502298491

SARL DUCHATELET PAYSAGE, 460 Rue des Violettes, 46110 Vayrac, RCS CAHORS 315 347 971. Paysagiste. Jugement du tribunal de commerce de CAHORS en date du 04/10/2021, prononce la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif.

12401502299273

TRIBUNAL COMMERCE DE LIMOGES

AUTRE JUGEMENT PRONONÇANT

(Jugement du 25 août 2021)

SAS AVENIR CHAUFF ECO, 28 Avenue du Général Charles de, 87500 Saint-Yrieix-La-Perche, RCS LIMOGES 822 746 327. Vente et pose de poêles de chauffage, poêles, inserts, et chaudières à granulés, chaudières à bois, chaudières à fioul, pompes à chaleur air/air et air/eau, panneaux Photovoltaïques et thermiques. Jugement du tribunal de commerce de LIMOGES en date du 25/08/2021 prononçant la liquidation judiciaire, et désignant liquidateur SCP B.T.S.G². - Prise en la personne de Maître Denis GASNIER 19 Boulevard Victor Hugo CS20206 87006 Limoges CEDEX 1,.

12401501239462

TRIBUNAL COMMERCE DE BORDEAUX

AUTRE JUGEMENT PRONONÇANT

(Jugement du 19 octobre 2021)

SARL DT2E, 4 Avenue de la Madeleine, 33170 Gradignan, RCS BORDEAUX 499 761 898. Étude réalisation fabrication de tout système électronique informatique technique et scientifique ainsi que toutes prestations de service relatives à Ces activités toutes activités d'ingénierie en système d'information conseil assistance dans les domaines de l'électronique l'informatique la technique et les domaines scientifiques l'activité d'organisme de formation. Jugement du tribunal de commerce de BORDEAUX en date du 04/05/2021 , prononce la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif.

12401503228077

TRIBUNAL COMMERCE DE PÉRIGUEUX

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

Par jugement du 02/11/2021, le tribunal de commerce de VIENNE a ouvert le redressement judiciaire de la société **CAP SUD France**, vente, développement et installation de systèmes et appareillages de création et récupération de froid, chaleur et énergie à base d'énergies durables, 85 rue Condorcet 38090 VAULX-MILIEU. 531 757 029 RCS VIENNE. Établissement secondaire : 45 Rue de la Paix 24400 Saint-Médard-de-Mussidan. RCS PERIGUEUX. Administrateur : SELARL AJ UP, représentée par Me Eric ETIENNE-MARTIN 12 rue Louis Braille 42000 SAINT-ETIENNE, avec mission de : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Administrateur : SCP ABITBOL & ROUSSELET, représentée par Me Frédéric ABITBOL 38 avenue Hoche 75008 PARIS, avec mission de : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Mandataire judiciaire : Selarl ALLIANCE MJ représentée par Maîtres Cédric CUINETet Véronique PEY-HARVEY 1 rue du Musée 38200 VIENNE à qui les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication du jugement au BODACC. Date de cessation des paiements le 12/10/2021

21VE05011

Par ASSP du 6/10/2021 constitution de la SCI : **Le Clanche Inc**. Capital : 100 **€**. Siège social : 2460 avenue du Bruilhois 47310 Sérignac-sur-Garonne.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion de biens immobiliers familiaux et de tout autres biens immobiliers ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Gérance : Aurélien Le Clanche et Sinai Legouit demeurants 1 Van Speykstraat 2161 Vh Lisse, Netherlands (Pays-Bas) ; Clément Le Clanche, 2460 avenue du Bruilhois 47310 Sérignac-sur-Garonne.

Cession soumise au préalable à agrément. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Agen.

21VE04525

VOXEL
Société d'Avocats
1 rue Francois Neveux
ZAC de Trenque Bât. Atrium
47550 Boé
Tél : 05 53 47 50 00
Fax : 05 53 47 49 00
www.voxel-avocats.fr

LE FUTUR
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 2277, Route de la Crête
Roc de Monteils
47270 SAINT-JEAN-DE-THURAC
R.C.S. AGEN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT-JEAN-DE-THURAC du 29 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LE FUTUR

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : 2277, Route de la Crête - Roc de Monteils - 47270 SAINT-JEAN-DE-THURAC

Objet social : la gestion, l'administration, l'exploitation, l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, de tous droits immobiliers, de tous biens meubles, et de toutes valeurs mobilières (telles que sans que cette liste puisse être considérée comme limitative ou exhaustive : des actions, parts sociales, droits de souscription, obligations, etc…), la cession desdits immeubles, droits, biens ou valeurs, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés,

Capital social : 1.000 euros,

Transmission des parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, même quand la cession est consentie entre associés ou au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

Gérance : Monsieur Emmanuel FORGERON, demeurant 2277, Route de la Crête - Roc de Monteils - 47270 SAINT-JEAN-DE-THURAC, né le 7 mai 1962 à PARIS (75012), et de nationalité française ;

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN.

Pour avis. La gérance.

21VE04943

VOXEL
Société d'Avocats
1 rue Francois Neveux
ZAC de Trenque Bât. Atrium
47550 Boé
Tél : 05 53 47 50 00
Fax : 05 53 47 49 00
www.voxel-avocats.fr

ROC DE MONTEILS
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 2277, Route de la Crête
Roc de Monteils
47270 SAINT-JEAN-DE-THURAC
R.C.S. AGEN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT-JEAN-DE-THURAC du 29 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ROC DE MONTEILS

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : 2277, Route de la Crête - Roc de Monteils - 47270 SAINT-JEAN-DE-THURAC

Objet social : la gestion, l'administration, l'exploitation, l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, de tous droits immobiliers, de tous biens meubles, et de toutes valeurs mobilières (telles que sans que cette liste puisse être considérée comme limitative ou exhaustive : des actions, parts sociales, droits de souscription, obligations, etc…), la cession desdits immeubles, droits, biens ou valeurs, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés,

Capital social : 1.000 euros,

Transmission des parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, même quand la cession est consentie entre associés ou au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

Gérance : Monsieur Emmanuel FORGERON, demeurant 2277, Route de la Crête - Roc de Monteils - 47270 SAINT-JEAN-DE-THURAC, né le 7 mai 1962 à PARIS (75012), et de nationalité française ;

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN.

Pour avis. La gérance.

21VE04944

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **AESCHLIMANN JOEL**

Forme : EARL

Capital : 8 000 **€**

Siège social : « Merle » 3648, Route des Bois de Lanauze (47270) TAYRAC

Objet : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et notamment l'activité de pension et de travail du cheval.

Gérante : Joël AESCHLIMANN, demeurant « Merle » 3648, Route des Bois de Lanauze (47270) TAYRAC

Durée : 99 ans

RCS : AGEN

21VE04998

Par ASSP en date du 05/09/2021, il a été constitué une SARL dénommée : **TI-FINAG** Siège social : Chez, SI LAKHAL hamza, 7 rue notre Dame 47230 LAVARDAC Capital : 8000 **€** Objet social : Commerce ambulant de repas à emporter, boissons fermentées non distillées, tous articles d'équipement de la personne et de la maison textiles, chaussures, produits cosmétiques, maroquinerie, fruits et légumes Gérance : M Hamza SI LAKHAL demeurant 7 rue notre Dame 47230 LAVARDAC ; M Said SI LAKHAL demeurant Tadjdiout, commune Maatkas 15017 TIZI OUZOU Algérie ; M Nacer SI LAKHAL demeurant Tadjdiout, commune Maatkas 15017 TIZI OUZOU Algérie ; Mme Souhila SI LAKHAL demeurant Tadjdiout, commune Maatkas 15017 TIZI OUZOU Algérie Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AGEN.

21VE04965

CL expertise
Expertise Comptable

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FOULAYRONNES du 20 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par actions simplifiée

- Dénomination : **VINTAGE AUTO PARTS**

- Siège : 2234 route du Payrastre, 47510 FOULAYRONNES

- Durée : quatre-vingt dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

- Capital : 10 000 euros

- Objet : Achat et revente au détail et en gros de pièces de véhicules neuves et d'occasion ainsi que l'achat et revente de véhicules d'occasion

- Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

- Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

- Président : Monsieur Stéphane AKRICH, demeurant 2234 route du Payrastre, 47510 FOULAYRONNES

- Directeur général : Monsieur Christophe PEREIRA, demeurant La Forge 47500 CUZORN

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AGEN.

Pour avis

21VE04987

AVIS DE CONSTITUTION

DÉNOMINATION : **CDG**

FORME: Société civile immobilière

CAPITAL : MILLE €UROS, divisé en CENT parts de DIX €UROS chacune, constitué d'apports en numéraire

SIÈGE : 47370 MASQUIERES, lieu-dit « Laloubatière ».

OBJET : l'acquisition, la construction, la propriété, l'administration et l'exploitation de tous ensembles immobiliers et, généralement, toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

DURÉE : soixante années à compter de son immatriculation, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

CESSION DE PARTS : les parts sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants même si le conjoint, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé. La cession à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de tous les associés.

GÉRANT : Monsieur David CONSTANS, demeurant à 47370 MASQUIERES, lieu-dit « Laloubatière ».

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN.

D.CONSTANS

21VE04952

NOS MARGUERITTES
Société civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2695 Route de Laparade
47400 TONNEINS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 1er Novembre 2021 fait à Tonneins, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile Immobilière

Dénomination sociale : NOS MARGUERITTES

Siège social : 2695 Route de Laparade - 47400 TONNEINS

Objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation directe ou par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS d'Agen

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Armelle LAGRANGE Née le 11 Juillet 1969 à Rennes (35) demeurant 9 rue des Mésanges à Rocbaron (83136)

21VE05003

Par ASSP du 14/09/2021, il a été constitué la SCI à capital variable dénommée **B ET B**. **Siège social :** lieu dit saint vincent 47120 Lévignac-de-guyenne. **Capital minimum :** 100 €, **capital initial :** 100 €, **capital maximum :** 1000 €. **Objet :** acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance :** Mme Chloe BATCHELOR, lieu dit saint vincent 47120 Lévignac-de-guyenne. Cessions soumises à agrément. **Durée :** 99 ans. Immatriculation au RCS de AGEN.

21VE04475

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOIRAX du 20/10/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par actions simplifiée

- Dénomination : **BISCUITERIE AGENAISE**

- Siège : 8 chemin de Lamanguette, 47310 MOIRAX

- Durée : quatre-vingt dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

- Capital : 100 000 euros

- Objet : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

- Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

- Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

- Président : Monsieur Stéphane CHEZAL, demeurant 8 chemin de Lamanguette, 47310 MOIRAX.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AGEN. Pour avis.

21VE05052

---

122 Avenue Georges Pompidou, 24750 TRELISSAC

Par acte SSP en date à ST AULAYE PUYMANGOU (24) du 21/10/21, il a été constitué, pour une durée de 99 ans, une société par actions simplifiée dénommée **PRO SOLUTIONS SERVICES** au capital de 1 000 € en numéraire, dont le siège est à lieudit Farjou – 47120 SOUMENSAC, qui a pour objet en France et à l'étranger : L'acquisition de tous droits sociaux dans toute entreprise, l'exercice de tous mandats sociaux ; l'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique, la prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables au profit de ses filiales ou sous-filiales. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. La société est dirigée par M Marien PATISSOU, Président, demeurant à lieudit Farjou – 47120 SOUMENSAC. La société sera immatriculée au RCS d'AGEN. Pour avis.

21VE05051

SOCIÉTÉ D'AVOCATS
ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée sous forme électronique du 5 novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : **CAPEL FAMILY**

Siège social : ZAC de Roubiagues - 47390 LAYRAC

Objet social :

- la prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quels que soient leur objet social et leur activité;

- la gestion d'un portefeuille de titres de participations et de valeurs mobilières dans des sociétés ou groupes de sociétés;

- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements de participation, à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou autrement ;

- toutes prestations de services concourant à la gestion commerciale, publicitaire, économique, administrative, financière, comptable, juridique ou encore à la gestion des ressources humaines de toutes entreprises ou sociétés ainsi que toutes activités similaires, connexes ou complémentaires;

- la participation directe ou indirecte de la Société à toutes opérations immobilières, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement de biens immobiliers ou par voie de création, de souscription à une augmentation de capital, d'acquisition de droits sociaux, de fusion, scission, apport partiel d'actif, ou autrement intéressant une ou plusieurs sociétés à prépondérance immobilière ;

- l'aliénation du ou des immeubles, des titres de participation et/ou valeurs mobilières de placement devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ;

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 500 000 euros,

Gérance :

- Monsieur Frédéric CAPEL, demeurant 88 ter, avenue Georges Delpech, 47000 AGEN,

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par les associés représentant les deux tiers au moins du capital social et ce, même si les cessions sont consenties entre associés, au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis

La Gérance

21VE05070

SELARL F. BLAJAN
B. LAGIER
et Lucie LANTAUME-BAUDET
Notaires Associés
1 rue du Château
47600 NERAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me LAGIER, notaire à NERAC, le 27/10/2021 enregistré à SPFE AGEN 1 le 03/11//2021 Dossier 2021 00058201 Référence 4704P01 2021 N 01084 il a été constitué la société civile dont les caractéristiques suivent :

. Dénomination : **SALLE BAROU**

. Forme : société civile immobilière régie par les dispositions du titre IX du livre III du Code civil

. Objet : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers

. Siège : NERAC (47600) lieu-dit Aux Pitourets

. Durée : 99 ans

. Capital : 1000 euros

. Cessions de parts : soumises à agrément des associés

. Gérant : Mme Virginie SALLE demeurant à NERAC (47600) Aux Pitourets pour une durée illimitée

Pour Avis

Me LAGIER

21VE05033

Les Berges de l'Isle, 189 avenue Foch
BP 104, 33500 Libourne
05 57 51 70 53

LE SOLENDO

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 60 Rue Armand Caduc
33190 LA REOLE
501 715 627 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 09/08/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LE SOLENDO a décidé de transférer le siège social du 60 Rue Armand Caduc, 33190 LA REOLE au 102 Avenue Jean Jaurès 47200 MARMANDE à compter du 09/08/2021, et de modifier en conséquence 4 des statuts.

la Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 501715627 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Gérance : Monsieur David DIEUDONNE, demeurant 60 Rue Armand Caduc 33190 LA REOLE

Pour avis

La Gérance

21VE05075

PRODUCTION 47
SARL AU CAPITAL DE 6300€
SIÈGE SOCIAL : MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL D'AGEN BOÉ
47000 AGEN
438 312 605 RCS AGEN

Aux termes d'une délibération en date du 05/10/2021, l'Assemblée générale a décidé :

- la révocation de Monsieur René LAGARDE pour ses fonctions de gérant, ce à compter du 05/10/2021,

- de nommer Madame Muriel MESSEGUE née MOELAERT, demeurant lieudit Le Roc, 47220 MARMONT PACHAS et Madame Evelyne GARDEIL née ZORZETTO, demeurant 3 allée de l'Aspin, 47510 FOULAYRONNES, aux fonctions de gérantes, ce sans limitation de durée et à compter du 05/10/21.

Sont désormais gérantes de la Société, Madame Muriel MESSEGUE née MOELAERT et Madame Evelyne GARDEIL née ZORZETTO.

La Gérance

21VE04896

SOCIETE D'ETUDES ET DE RECHERCHES STER
SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 47160 DAMAZAN
ZAE la Confluence
478 045 701 R.C.S. AGEN

Par décision de l'Associé Unique le 18/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Co-gérant M. Yann LE BORGNE demeurant 6 impasse Caussade 33450 MONTUSSAN.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de AGEN.

Pour avis

21VE04947

VOXEL
Société d'Avocats
1 rue Francois Neveux
ZAC de Trenque Bât. Atrium
47550 Boé
Tél : 05 53 47 50 00
Fax : 05 53 47 49 00
www.voxel-avocats.fr

AURELEENE
Société Civile
au capital de 1.000 Euros
Siège social : Lieu dit Peyroche - 47220 CAUDECOSTE
Transféré au 2277 Route de la Crête – Roc de Monteils
47270 SAINT-JEAN-DE-THURAC
509 511 523 R.C.S. AGEN

Aux termes d'un procès-verbal en date du 29 octobre 2021, les associés ont décidé à compter dudit jour :

- de transférer le siège social de Lieu dit Peyroche – 47220 CAUDECOSTE au 2277 Route de la Crête - Roc de Monteils - 47270 SAINT-JEAN-DE-THURAC à compter du 29 octobre 2021,

- d'étendre l'objet social à l'acquisition, la prise de participation, la gestion et la cession de tous titres, valeurs mobilières, participations financières, dans toutes affaires, entreprises, sociétés commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces participations et valeurs mobilières.

- de modifier la forme de la société en société civile.

Les articles 2,3,4 et 18 ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

La gérance

21VE04945

PRODUCTION 47
SARL AU CAPITAL DE 6300€
SIÈGE SOCIAL : MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL D'AGEN BOÉ
47000 AGEN
438 312 605 RCS AGEN

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 05/10/2021, il résulte que le capital social a été réduit d'une somme de 700 €, suite à rachat de parts sociales, pour le ramener à 6 300 €.

L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AGEN.

Pour avis, la gérance
21VE04897

SARL AMBONATI FRERES
SARL au capital de 18 552 702 €
Siège social : 47160 DAMAZAN
ZAE La Confluence
378 744 643 R.C.S. AGEN

—

Par décision de l'associé unique le 18/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Co-gérant M. Yann LE BORGNE demeurant 6 impasse Caussade 33450 MONTUSSAN.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de AGEN.
21VE04949

SOFIX
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 Euros
Siège social : 182 Rue Gutenberg
47250 SAMAZAN
RCS AGEN : 805 111 572

—

RÉGULARISATION DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 octobre 2021, les associés ont décidé de régulariser la formalité de transfert le siège social correspondant à l'année 2018 et d'adopter la modification d'adresse suite à décision municipale du 31 mai 2021 dite « de ZAC de Marmande Sud – 47250 SAMAZAN à 182 Rue Gutenberg – 47250 SAMAZAN », à compter du 31 mai 2021.

L'article 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, la gérance.
21VE04951

ETERNEL SCI au capital minimum de 160000 € Siège social : clos de la dame 47300 PUJOLS RCS AGEN 801782764 Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 02/09/2021, il a été décidé de nommer M VANCA Ioan demeurant 20 bis rue Georges Guynemer 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT en qualité de Gérant en remplacement de Mme HARMANT Amélie, à compter du 02/09/2021 . Modification au RCS de AGEN.
21VE04961

JM BATIMENTS SARL au capital de 10000 € Siège social : lieu dit Sarrazy 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT RCS AGEN 844350686 Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 03/09/2021, il a été décidé de nommer Mme PERIAC Bélyssa demeurant 19 rue nationale 47290 CANCON en qualité de Gérant en remplacement de Mme HARMANT Amélie, à compter du 03/09/2021 . Modification au RCS de AGEN.
21VE04962

CARDABELLES SCI au capital de 1524,49 € Siège social : ZI La Barbière 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT RCS AGEN 422403428 Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 02/09/2021, il a été décidé de nommer M VANCA Ioan demeurant 20 bis rue Georges Guynemer 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT en qualité de Gérant en remplacement de M MARGOT Julien, à compter du 02/09/2021 . Modification au RCS de AGEN.
21VE04963

JB SCI au capital de 5000 € Siège social : clos de la dame 47300 PUJOLS RCS AGEN 754010056 Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 02/09/2021, il a été décidé de nommer M VANCA Ioan demeurant 20 bis rue Georges Guynemer 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT en qualité de Gérant en remplacement de la société JM INVESTISSEMENTS SARL, à compter du 02/09/2021 . Modification au RCS de AGEN.
21VE04964

SCI SUFRAL SCI au capital minimum de 2000 € Siège social : 45 rue du Docteur Desgenettes 47520 LE PASSAGE RCS AGEN 831220579 Par décision de la gérance du 27/08/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 1256 route des vignes 47220 FALS à compter du 01/09/2021 Modification au RCS de AGEN.
21VE04967

SCI HISPA SUFRAL SCI au capital minimum de 5000 € Siège social : 45 rue du Dr Desgenettes 47520 LE PASSAGE RCS AGEN 834521122 Par décision de la gérance du 27/08/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 1256 route des vignes 47220 FALS à compter du 01/09/2021 Modification au RCS de AGEN.
21VE04968

SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

—

Aux termes d'une décision en date du 2 novembre 2021, l'associé unique de la société **HOLDING INIGO**, Société à responsabilité limitée, au capital de 262 850 euros, dont le siège social est situé 31 Boulevard de la République, 47000 AGEN, immatriculée au RCS sous le numéro 853 968 931 RCS AGEN, a nommé en qualité de cogérante, Madame Alizée CAMPRUBI, demeurant 11 Rue du 8 Mai 1945, 47240 BON-ENCONTRE, à compter du 2 novembre 2021 pour une durée indéterminée.

Pour avis
La Gérance
21VE04980

CANAVESE SUD OUEST SAS au capital de 20 000 €uros Siège Social : ZAC Mestre Marty47310 Estillac RCS 529 026 700 Agen Par décision des 13 et 14.09.2021, les associés décident :de changer la dénomination sociale pour adopter : SALADE 2 FRUITS SUD OUEST, et ce au 1er Novembre 2021de nommer Président : La SAS VYF HOLDING au capital de 600 000 €uros - Siège Social : 101 Allée de la Muscatelle, 13400 Aubagne - RCS 889 268 348 Marseille, au 1er Novembre 2021 en remplacement de Monsieur Gérard CANAVESE, démissionnaire au 31 Octobre 2021. Pour avis
21VE04983

EXPERTO. SAS au capital de 1.000 €. Siège social : 28 ALLE DE LA FEDERATION, 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT. 851 846 238 RCS d'AGEN

Le 01/10/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 3BIS RUE DE LA FRATERNITE, 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT. Modification au RCS d'AGEN
21VE05000

SOCIETE EARL MERCIER NICOLAS
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €
Siège social : Bardis (47210) MAZIERES-NARESSE
752 740 779 RCS AGEN

—

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale en date du 1er octobre 2021, a décidé de transférer, au 1er octobre 2021, le siège social de la société au : 421 Route de Déjalat, Saint Grégoire 47210 RAYET, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,

La gérance
21VE05012

SOCIETE EARL KIWI DU BOS
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €
Siège social : Bardis (47210) MAZIERES-NARESSE
848 671 574 RCS AGEN

—

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale du 1er octobre 2021 a décidé de transférer, à effet du 1er octobre 2021, le siège social de la société au : 421 Route de Déjalat, Saint Grégoire 47210 RAYET, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,

La gérance
21VE05013

SOCIETE EARL NICOPAUL
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €
Siège social : Bardis (47210) MAZIERES-NARESSE
829 201 524 RCS AGEN

—

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale du 1er octobre 2021 a décidé de transférer, à compter du 1er octobre 2021, le siège social de la société au : 421 Route de Déjalat, Saint Grégoire 47210 RAYET, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,

La gérance
21VE05014

SARL MUSE

—

SARL au capital de 7500 €. Siège social : 5 rue des Veneurs 34990 JUVIGNAC. RCS MONTPELLIER 481 702 140. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 8 Rue Nicolas De Staël 47300 VILLENEUVE SUR LOT à compter du 25/10/2021. Co-Gérance : M. Philippe GAYRAL demeurant 8 Rue Nicolas De Staël 47300 VILLENEUVE SUR LOT et Mme Sandrine GAYRAL demeurant 109 rue d'Harcourt 34080 MONTPELLIER.

Radiation au RCS de MONTPELLIER et immatriculation au RCS de AGEN.

Pour avis la gérance
21VE05043

FIDUCIE CONSULTANTS
Experts-Comptables

—

CUISINES ET BAINS BIASOTTO
Société par actions simplifiée
au capital de 91 469 euros
Siège social : AVENUE DU GENERAL LECLERC,
47000 AGEN
351 087 531 RCS AGEN

Aux termes d'une décision en date du 3 novembre 2021 l'associée unique a pris acte de la décision prise par Monsieur Eric BIASOTTO de démissionner de ses fonctions de Directeur Général ainsi que celle prise par Monsieur Michel BIASOTTO de démissionner de ses fonctions de Président et a nommé en qualité de nouveau Président Monsieur Lilian, Jean, Bernard DE MALVIN DE MONTAZET, demeurant 879A Chemin de Pujos 47310 MOIRAX, L'associé unique a également nommé en qualité de nouveaux Directeurs Généraux, Madame Virginie, Sidgrid BLANCO demeurant 24 Allée des Champs de Lary 47450 COLAYRAC SAINT CIRQ et Monsieur Anthony DELLIERE demeurant 125 Route de Massée 47310 MOIRAX, pour une durée illimitée à compter du 1er novembre 2021.

POUR AVIS
Le Président
21VE05027

FIDSUD CDBA
EXPERTISE COMPTABLE CONSEIL AUDIT
En route pour entreprendre !

1 Avenue Michelet - 47000 Agen
Tel. 05 63 29 43 18 - Fax. 05 53 47 65 00
agen@fidsudcdba.fr
WWW.FIDSUDCDBA.FR

—

DE LA PREF
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 43 Rue de la Couronne, 47550 BOE
RCS AGEN : 884 545 336

—

Aux termes d'une délibération en date du 1er Octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « lancés de haches, jeux de cafés et accessoirement sur foires et marchés» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance
21VE05019

---

les avocats

—

BOSCHERIE IMMOBILIER
société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros
91 rue de la Colombette 31000 TOULOUSE
530 217 421 RCS TOULOUSE

—

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'une assemblée générale du 29/10/2021, il a été la démission de Madame Sophie BENSAID de ses fonctions de directrice générale à compter du 31/10/2021

Mention sera faite au RCS de TOULOUSE

Pour avis
21VE05079

SELARL ALPHA CONSEILS
Société d'Avocats
12 B Cours Washington
47000 AGEN
Tél : 05 53 779 778
www.alpha-conseils-avocats.fr

GROUPE 4 C AGENCEMENTS

Société par Actions Simplifiée à associé unique

au capital de 2.000 euros

Siège social : ZAC de Parasol – Avenue de Fumel 47300 VILLENEUVE SUR LOT

510 308 000 R.C.S. AGEN

Aux termes de décisions en date du 25/10/2021, l'associé unique a décidé de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 25/10/2021 sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Son objet, son capital social, son siège, sa durée demeurent inchangés.

Admission aux assemblées et droit de vote : chaque action donne le droit au vote et à la représentation lors des consultations collectives. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : les cessions d'actions détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions, sauf entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix. En cas de décès d'un associé, son conjoint et ses héritiers directs ne sont pas soumis à agrément.

Sous sa forme A Responsabilité Limitée, la Société était dirigée par :

Gérant : Pierre GONZALEZ

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :

Président de la Société : Pierre GONZALEZ, demeurant Vignes du Grand Oustal – 47300 VILLENEUVE SUR LOT.

Aux termes d'une décision en date du 26/10/2021, le Président a décidé de nommer Romain CUCCHI aux fonctions de Directeur Général à compter du 26/10/2021 pour une durée indéterminée. Pour avis.

21VE05081

SUN VALLEY 2

SARL au capital de 1000 €
32 bvd de la République – 47.000 Agen
788 846 533 RCS Agen

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Il a été décidé le 13 10 21 de transférer le siège à ZAC des Champs de Lescaze à Roquefort 47310 et de modifier en conséquence la rédaction de l'art. 4 des statuts.

21VE05065

OLIVERSKY THREE

SCI au capital de 5000 €. Siège social : LIEU DIT LES RAMBAUDS 47180 SAINT-MARTIN-PETIT. RCS AGEN 752366674

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 01/11/2021, il a été décidé de transformer la société en société à responsabilité limitée sans la création d'un être moral nouveau à compter du 01/11/2021. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Gérance : M OLIVIER CHEVASSUT demeurant LIEU DIT LES RAMBAUDS 47180 SAINT-MARTIN-PETIT. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de AGEN.

21VE05073

EDEN VESTA
SAS EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 1000€
SIÈGE SOCIAL : 11 IMPASSE ALBERT SCHWEITZER
47480 PONT DU CASSE
849 441 316 RCS AGEN

Par décisions en date du 30/06/2021, il résulte que l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AGEN.

Pour avis, le liquidateur
21VE04907

EDEN VESTA
SAS EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 1000€
SIÈGE SOCIAL : 11 IMPASSE ALBERT SCHWEITZER
47480 PONT DU CASSE
849 441 316 RCS AGEN

Par décisions en date du 30/06/2021, l'associée unique a :

- décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2021, suivi de sa mise en liquidation,

- désigné en qualité de liquidatrice : Madame Magalie SAINT-LOUBES née PINIELLO, demeurant 11 impasse Albert Schweitzer, 47480 PONT DU CASSE,

- conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif,

- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, 11 impasse Albert Schweitzer, 47480 PONT DU CASSE

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AGEN.

Pour avis, le représentant légal.
21VE04908

SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale de la Société **BELLADONNA**, Société à Responsabilité Limitée en liquidation, au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 27 Place Jean-Baptiste Durand, 47000 AGEN, et le siège de liquidation sis Lieu-dit Petit Raillassis, 47240 BON-ENCONTRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 842 758 872 RCS AGEN, réunie le 2 novembre 2021 au siège de liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Julien SARRAZIN, demeurant Lieu-dit Petit Raillassis, 47240 BON-ENCONTRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AGEN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur
21VE05048

SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la **SNC LE MADYG**, société en nom collectif en liquidation, au capital de 1 000 euros, dont le siège est sis 7-9 Place du Maréchal Leclerc, 47270 PUYMIROL, immatriculée au RCS sous le numéro 838 267 680 RCS AGEN, réunie le 15 octobre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 octobre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Marilyne GUGGENBÜHL, demeurant 2072 Route de Delbreil, 82400 GASQUES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 2072 Route de Delbreil, 82400 GASQUES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Agen, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur
21VE05083

CLARYLLE

SARL au capital de 7500 euros
Siège social : Lieu dit Vignesgrandes
47150 MONTAGNAC SUR LEDE
447 919 234 RCS AGEN

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2021, l'AG Extraordinaire a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/10/2021, nommé en qualité de liquidateur M. DE-VOS JEAN-MARC, demeurant Lieu dit Vignesgrandes 47150 MONTAGNAC SUR LEDE et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur.

Les modifications seront effectuées au RCS de AGEN

21VE05022

IOANA

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Avenue des Martyrs de la Résistance 47200 MARMANDE
Siège de liquidation : 19 Rue Léonard de Vinci 47200 MARMANDE
507 509 313 RCS AGEN

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30 JUIN 2021 au 19 Rue Leonard de Vinci 47200 MARMANDE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean Pierre GATTI, demeurant 19 Rue Leonard de Vinci 47200 MARMANDE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AGEN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur
21VE05008

FIDUCIE CONSULTANTS
Experts-Comptables

LIQUIDATION

SARL PASSAGEOISE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 80 000 euros

Siège : rue Paul Ricard Résidence La Palmeraie, 47520 LE PASSAGE

Siège de liquidation : rue Paul Ricard Résidence La Palmeraie

47520 LE PASSAGE

502 021 546 RCS AGEN

L'Assemblée Générale réunie le 21 OCTOBRE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bruno ROMEO, demeurant 19 rue Joseph Fontanié 47240 BON ENCONTRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AGEN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

21VE05017

Cabinet Husson
1 rue Marcel Pagnol
47510 Foulayronnes
Tél. : 05 53 95 66 35

SCI DE LA COUPELLERIE

Société civile immobilière au capital de 250 000 €
Siège social : Lieudit Pinchon 47310 SAINT VINCENT DE LAMONTJOIE
RCS AGEN 452 676 414

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 18/10/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la SCI DE LA COUPELLERIE.

L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur Mme Anne GREMONT demeurant 49 chemin de Fon du bois 47310 ROQUEFORT avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à la même adresse, adresse à laquelle toute correspondance et tout acte relatifs à la liquidation devront être envoyés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce d'Agen.

Mention sera faite au RCS d'Agen.

Pour avis

21VE04971

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MARLAS INVESTISSEMENTS

Société Civile Immobilière au capital de 1000 euros
Siège social :
6 Rue Rhin et Danube
Ld EYSSES
47300 VILLENEUVE SUR LOT
RCS AGEN B 533 780 524

Aux termes d'une décision en date du 30/10/2021, l'AG Extraordinaire a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/10/2021. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. MARLAS Jimmy demeurant 6 Rue Rhin et Danube Ld EYSSES 47300 VILLENEUVE SUR LOT et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur.

Les modifications seront effectuées au RCS de AGEN

21VE04978

IOANA
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Avenue des Martyrs de la Résistance 47200 MARMANDE
Siège de liquidation : 19 Rue Léonard de Vinci 47200 MARMANDE
507 509 313 RCS AGEN

—

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 JUIN 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Jean Pierre GATTI, demeurant 19 Rue Léonard de Vinci 47200 MARMANDE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 19 Rue Léonard de Vinci 47200 MARMANDE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AGEN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

21VE04999

ASSOCIATION DES CLIENTS ET DES SOCIETAIRES DE LA BANQUE POPULAIRE OCCITANE (ACB)
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 abréviativement dénommée l'acb dont le siège est situé au 33-43 avenue Georges Pompidou 31135 Balma Cedex. Inscrite sous le n° 6443 auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne. SIRET 402 514 988 00011.

—

AVIS DE CONVOCATION

Les adhérents de l'association acb sont convoqués à l' Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 9 décembre 2021 à 14H30 au siège social de la Banque Populaire Occitane à BALMA (31130) au 33-43 avenue Georges Pompidou à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport à l'Assemblée Générale Extraordinaire Rapport du Commissaire aux Comptes Dissolution de l'acb Nomination d'un liquidateur Etat de l'actif et du passif de l'association au 9/12/21 Fixation du lieu où doivent être adressées les correspondances Pouvoirs pour les publications et les formalités légales

Tout adhérent a le droit de participer à l'assemblée ou de s'y faire représenter par un autre adhérent .

Le Conseil d'Administration
21VE05063

SELARL ALPHA CONSEILS
Société d'Avocats
12 B Cours Washington
47000 AGEN
Tél : 05 53 779 778
www.alpha-conseils-avocats.fr

—

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature électronique du 29/10/2021, enregistré au SDE d'AGEN, le 03/11/2021, Dossier 2021 00058136, référence 4704P01 2021 A 02085, la Société **CUISINES J.M.B DECORATION**, SARL au capital de 50.000 €, dont le siège social est sis 47 avenue du Maréchal Joffre – 47600 NERAC, RCS AGEN n°498 155 183,

A CÉDÉ à la Société **J.M.B. 47**, SARL au capital de 5.000 €, dont le siège social est sis 47 avenue du Maréchal Joffre – 47600 NERAC, RCS AGEN n° 903 308 708,

LE FONDS DE COMMERCE d'achat, vente et pose de cuisines et salles de bains équipées avec les appareils ménagers, placards et dressing, sis 47 avenue du Maréchal Joffre - 47600 NERAC moyennant le prix de 70.000 € (55.880 € éléments incorporels et 14.120 € éléments corporels).

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 29/10/2021.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité, et pour la correspondance, au siège social de la Société d'Avocats ALPHA CONSEILS, sis 12B Cours Washington – 47000 AGEN.

Pour avis.
21VE05018

Notaire
SCP ALBERTINI-HERAULT & BERGER
Notaires associées
47800 Miramont de Guyenne

—

Suivant acte reçu par Me Elodie ALBERTINI-HERAULT, le 30 octobre 2021, enregistré au SPFE d'AGEN 1, le 03/11/2021, Dossier 2021 00058173, référence 4704P01 2021 N 01083,

La société dénommée **SARL LE CHEVALIER DE PARDAILLAN**,Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à MIRAMONT DE GUYENNE (47800), 7 rue de Martignac,

A cédé àLa société dénommée **KA'VE PLEIN SUD**, Société à responsabilité limitée, au capital de MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 €), dont le siège social est à MIRAMONT DE GUYENNE (47800), 7 rue Martignac,

Un fonds de commerce d'achat vente de vins et produits du terroir, exploité à MIRAMONT DE GUYENNE (47800), 7 rue de Martignac, connu sous le nom de LE CHEVALIER DE PARDAILLAN.

Moyennant le prix de 90.000,00 €, s'appliquant :

- éléments incorporels : 20.000,00 €
- matériels, mobiliers et agencements : 10.000,00 €,
- marchandises, matières premières et approvisionnements : 60.000,00 €.

Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière endate des publications légales en l'étude de Me Elodie ALBERTINI-HERAULT, notaireà MIRAMONT DE GUYENNE (47800), 1 rue Jasmin, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Me Elodie ALBERTINI-HERAULT
21VE05077

ABONNEZ VOUS

Office Notarial ALEAUME
Maître Laurent ALEAUME
Notaire à AGEN
66 rue Mirabeau

—

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Laurent ALEAUME notaire à AGEN, le 4 novembre 2021, **M.Christian Gaston Elie MENOU** et **Mme Véronique Clémentine Jacqueline MARTY** demeurant à BON-EN-CONTRE (47240), 1 Bis impasse Kennedy, mariés à CASTRES (81100), le 26 juillet 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré conjointement convenir, dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial de la façon suivante :Adoption du régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE de biens meubles et immeubles, présents et à venir, avec une clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux et exclusion de la reprise des biens propres par les héritiers du défunt.Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Me Laurent ALEAUME, notaire à AGEN (47000), 66 rue Mirabeau.En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour insertion

Le Notaire
21VE05049

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe en date du 23 avril 2020, Monsieur Jean Renaud **DUPRE**, né à AGEN, le 01 février 1929, demeurant à DAMAZAN (47160), rue Capuran, célibataire, décédé à DAMAZAN, le 30 juillet 2021, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Alexandra ALZIEU-BLANC, suivant procès-verbal en date du 29 octobre 2021, dont une copie authentique a été envoyée au Tribunal Judiciaire d'AGEN, le 29 octobre 2021.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Alexandra ALZIEU-BLANC, notaire à DAMAZAN (47160) 12 Place Armand Fallières, notaire chargé du règlement de la succession.
21VE04960

Notaire
SCP RICHON GRASSOT, LAPOTRE-ROUZADE et SANGUIN
Notaires associés
2 Place des Droits de l'Homme
47000 AGEN

—

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 22 mars 2000, **Madame Marie Jeanne Juliette Ernestine ROQUES**, en son vivant retraitée, demeurant àSAINT JEAN DE THURAC (47270), lieudit "Le Bourg", née à MELAGUES (12360), le 16 février 1923, **veuve** en uniques noces de Monsieur Roger Julien **DEMEURS**, décédée à SAINT JEAN DE THURAC (47270) le 17 juillet 2021, a institué des légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître LAPOTRE-ROUZADE, suivant procès-verbal en date du 15 septembre 2021, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal judiciaire d'Agen le 14 octobre 2021.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me LAPOTRE-ROUZADE, Notaire à AGEN, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis Me LAPOTRE-ROUZADE,
21VE05038

LA VIE ECONOMIQUE DU SUD-OUEST
HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS
SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 108 rue Fondaudège - CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex
SIRET 353 502 644 00019

Directeur de la publication : Guillaume **LALAU**
Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET**
Rédacteur en chef : Vincent **ROUSSET**
Direction artistique : David **PEYS**
Maquettistes : Sarah **ALBERT** & Noëllie **SANZ**
Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE**
Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH**, Chantal **BOSSY**, Nelly **BETAILLE** & Suzanne **BOIREAU-TARTARAT**
Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA**
Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI**
Responsable annonces légales : Emmanuelle **GESLAIN**
Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO**
Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER**
Service abonnement : Catherine **DEPETRIS**
Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU**
Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Franck **DUPERIÉ** & Christine **SABOURIN**
Secretariat : Khedidja **OUIS**

PUBLICITÉ
Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution
Hebdomadaire - Parution le mercredi
Impression : **ROTIMPRES**
Routage : **SUD MAILING**
Commission paritaire n° 1022 I 182705
ISSN 2729-0034
Prix unitaire : 1,30 €
Abonnement 1 an : 34 €
Membre RésoHebdoEco

RELANCE DU PRÊT « AVANCE MUTATION »

Le prêt hypothécaire pour financer la rénovation énergétique des logements est aménagé par la loi Climat.

Par Vincent ROUSSET

Créé par la loi du 17 août 2015, le prêt « avance mutation » (rebaptisé « prêt avance rénovation ») est un prêt consenti à une personne physique pour financer des travaux de rénovation énergétique d'un logement (isolation, chauffage, etc.). Il est garanti par une hypothèque sur l'immeuble d'habitation appartenant à l'emprunteur. L'hypothèque couvre le montant initial du prêt augmenté des intérêts capitalisés annuellement.

Le remboursement du prêt ne peut intervenir que lors de la mutation du bien (vente, donation, succession...). Les intérêts peuvent néanmoins être remboursés au fil de l'eau ou *in fine*.

Précisons que ce dispositif ne peut pas permettre de financer les besoins d'une activité professionnelle.

Le prêt « avance mutation » n'a jusqu'à présent pas été commercialisé par les banques, faute de garanties sur la valeur du bien lors de la mutation et sur la durée du prêt, laquelle dépend de la date de la mutation.

UNE GARANTIE PUBLIQUE

Pour encourager les travaux de rénovation énergétique des logements, la loi Climat du 22 août 2021 apporte diverses améliorations à ce dispositif notamment pour les personnes connaissant des difficultés d'accès au crédit, personnes âgées en particulier, souvent propriétaires de logements classés « passoires thermiques ».

Le prêt peut désormais, sous conditions de ressources, être garanti par le Fonds de garantie pour la rénovation énergétique (FGRE). L'opération ne peut cependant pas couvrir la totalité du prêt et des intérêts. La garantie publique est limitée à 75 % de la perte éventuellement encourue.

Lors de la conclusion du contrat de prêt, l'estimation de la valeur du bien hypothéqué peut désormais être effectuée par la banque elle-même au lieu d'être confiée à un expert indépendant aux frais de l'emprunteur.

Le prêteur pourra fixer un délai maximum pour initier le remboursement du prêt si la mutation du bien tarde à intervenir. Il s'agit de sécuriser le prêteur mais aussi d'éviter à l'emprunteur l'accumulation des intérêts capitalisés en l'absence de mutation du bien.

Les banques devraient commencer la distribution de ces prêts en janvier 2022.

Références

Loi 2021-1104 du 22 août 2021

Code de la consommation, article L 315-2

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2020 T1	116,23	+ 1,39 %
2020 T2	115,42	+ 0,18 %
2020 T3	115,70	+ 0,09 %
2020 T4	117,79	- 0,32 %
2021 T1	116,73	+ 0,43 %
2021 T2	118,41	+ 2,59 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE
PLAFOND MENSUEL

2021 : 3 428 €
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2020

VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,456	(d x 0,273) + 915 €	d x 0,318
4 CV	d x 0,523	(d x 0,294) + 1 147 €	d x 0,352
5 CV	d x 0,548	(d x 0,308) + 1 200 €	d x 0,368
6 CV	d x 0,574	(d x 0,323) + 1 256 €	d x 0,386
7 CV et plus	d x 0,601	(d x 0,340) + 1 301 €	d x 0,405
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION

	SEPTEMBRE 2020	SEPTEMBRE 2021	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	104,55	106,81	+ 2,2 %
INDICE HORS TABAC	103,80	105,97	+ 2,1 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL

TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
1er TRIMESTRE 2021	130,69	+ 0,09 %
2e TRIMESTRE 2021	131,12	+ 0,42 %
3e TRIMESTRE 2021	131,67	+ 0,83 %

SMIC

HORAIRE	MENSUEL (35 H)
10,48 €	1 589,50 €

TENDANCES BOURSE

ALIENOR
CAPITAL

GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS ET GESTION DE FONDS
18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

INDICES ACTIONS

	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2021		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	6 927,03	6,3%	24,8%	47,7%	6 927,03	5 399,21	France
SBF 120	5 415,00	6,0%	23,2%	45,8%	5 415,00	4 290,93	France
EURO STOXX 50	4 296,22	6,5%	20,9%	42,3%	4 296,22	3 481,44	Europe
S&P 500	4 631,37	6,3%	23,3%	39,9%	4 631,37	3 700,65	USA
NASDAQ 100	15 967,38	7,9%	23,9%	44,0%	15 967,38	12 299,08	USA
FOOTSIE 100	7 274,81	3,5%	12,6%	28,6%	7 288,62	6 407,46	Royaume-Uni
DAX 30	15 954,45	5,3%	16,3%	35,3%	15 977,44	13 432,87	Allemagne
SMI	12 321,00	6,4%	15,1%	25,8%	12 545,35	10 522,22	Suisse
NIKKEI	29 520,90	2,6%	7,6%	26,7%	30 670,10	27 013,25	Japon
SSE COMPOSITE	3 505,63	-1,8%	0,9%	8,7%	3 715,37	3 357,74	Chine

VALEURS RÉGIONALES

	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2021		Rendement 2020
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AIR MARINE	1,87	2,7%	-11,8%	120,0%	2,50	1,70	-
ASHLER ET MANSON	2,24	0,0%	17,9%	4,0%	2,32	1,90	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	-40,9%	-36,5%	6,55	3,28	-
CERINNOV GROUP	1,31	1,2%	-33,7%	81,4%	2,13	1,14	-
CHEOPS TECHNOLOGY	55,50	36,0%	41,6%	48,4%	60,00	39,20	2,7%
DOCK.PETR.AMBES AM	478,00	0,0%	30,6%	44,8%	520,00	366,00	6,2%
EAUX DE ROYAN	98,50	-0,5%	-12,8%	-11,3%	118,00	93,00	9,8%
EUROPLASMA	0,27	-17,9%	-87,8%	-87,0%	2,27	0,27	-
FERMENTALG	3,11	7,8%	114,7%	158,8%	4,40	1,45	-
GASCOGNE	4,14	3,5%	3,5%	24,7%	5,20	3,50	-
GPE PAROT (AUTO)	2,86	9,2%	70,7%	130,6%	3,27	1,58	-
HYDROGENE DE FRANCE	30,00	3,8%	N/A	N/A	32,80	27,60	-
I.CERAM	25,10	9,6%	-16,9%	19,5%	48,60	21,80	-
I2S	4,60	15,0%	43,8%	28,5%	5,65	3,20	-
IMMERSION	2,40	62,2%	14,3%	18,8%	2,40	1,41	-
IMPLANET	0,48	-11,8%	-57,4%	-36,3%	1,34	0,45	-
KLARSEN DATA	2,68	-16,1%	230,2%	332,8%	3,99	0,69	-
LECTRA	34,65	2,7%	38,6%	85,3%	37,95	23,50	0,7%
LEGRAND	97,06	6,5%	33,0%	50,2%	98,80	71,92	1,5%
MULTIMICROCLOUD	0,85	37,1%	150,0%	372,2%	0,94	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	2,60	20,4%	N/A	N/A	10,00	1,50	-
OENEO	13,42	1,4%	23,6%	18,8%	13,50	10,50	1,5%
POUJOULAT	48,80	-7,0%	68,3%	158,2%	54,00	29,00	1,2%
SERMA TECH.	314,00	-5,4%	9,8%	12,1%	530,00	268,00	1,2%
UV GERMI	6,98	-15,3%	-9,9%	-28,0%	15,90	6,98	-
VALBIOTIS	7,07	6,6%	16,7%	31,4%	8,30	6,06	-

MARCHÉ DE L'OR				MARCHÉ DES CHANGES (/€)			
	Dernier cours	Var. 31/12	Prime sur l'or fin		Dernier cours	Var. 31/12	Pays
LINGOT 1 KG	49 890,00	0,2%	0,9%	DOLLAR USD	1,16	-5,4%	Etats-Unis
NAPOLÉON 20 F 5,81 G	299,30	0,0%	4,4%	LIVRE GBP	0,85	-5,5%	Royaume-Uni
PIÈCE 20 DOLLARS 30,09 G	1 664,75	-2,6%	11,9%	FRANC SUISSE CHF	1,06	-1,9%	Suisse
PIÈCE 10 DOLLARS 15,04 G	859,75	1,1%	15,6%	DOLLAR CAD	1,44	-8,0%	Canada
PIÈCES 50 PESOS 37,5 G	1 898,75	1,1%	2,4%	YEN JPY	132,03	4,4%	Japon
SOUVERAIN 7,32 G	370,90	-3,9%	2,6%	COURONNE DKK	7,44	0,0%	Danemark
PIÈCE LATINE 20 F 5,80 G	292,00	-3,2%	1,9%	COURONNE SEK	9,90	-1,4%	Suéde
PIÈCE 10 FLORINS 6,05 G	309,00	0,1%	3,3%	RAND ZAR	17,92	-0,6%	Afrique du Sud
PIÈCE SUISSE 20 F 5,81 G	296,80	-0,1%	3,5%	DOLLAR AUD	1,55	-2,2%	Australie
KRUGERRAND 31,10 G	1 698,00	1,4%	10,5%	YUAN RMB	7,41	-6,7%	Chine

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

Parce que l'énergie est au cœur de votre entreprise, EDF vous accompagne pour choisir le contrat adapté à votre activité et suit l'évolution de vos consommations pour ajuster la puissance et le prix si besoin.

Devenons l'énergie qui change tout.

Rendez-vous sur edf.fr/entreprises

EDF Entreprises

POUR SOUSCRIRE NOS OFFRES D'ÉNERGIE

3022 Service & appel gratuits

PARIS 2024 PARIS 2024

FOURNISSEUR OFFICIEL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Le Contrat Flexible est destiné uniquement aux clients non résidentiels ≤36 kVA. Voir conditions sur le site edf.fr/entreprises.